

DOCUMENTS SOCIAUX .....	53
Bilan Actif .....	54
Bilan Passif .....	55
Compte de résultat (charges) .....	56
Compte de résultat (produits) .....	57
Soldes intermédiaires de gestion .....	58
Tableau de flux de trésorerie .....	59
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	60
COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT .....	71
Note 0 - Comparabilité des exercices .....	71
Note 1 - Valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles .....	73
Note 2 - Amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles .....	74
Note 3 - Tableau des immobilisations financières .....	75
Note 4 - Filiales et participations (supérieures ou égales à 50 %) .....	76
Note 4 - Filiales et participations (inférieures à 50 %) .....	77
Note 5 - Situation au 31.12.2002 vis-a-vis des entreprises liées .....	78
Note 6 - Stocks .....	78
Note 7 - État des créances .....	79
Note 8 - Charges à répartir .....	80
Note 9 - Écarts de conversion - Actif et Passif .....	80
Note 10 - Variation des capitaux propres .....	81
Note 11 - Comptes spécifiques des concessions.....	82
Note 12 - Provisions pour risques et charges .....	82
Note 13 - État des dettes .....	87
Note 14 - Dettes financières avant swaps.....	88
Note 15 - Ventilation des emprunts par devises .....	89
Note 16 - Structure de la dette à taux fixes et à taux variables.....	89
Note 17 - Titrisation.....	90
Note 18 - Opérations financières.....	90
Note 18 - Opérations financières (suite).....	91
Note 19 - Autres engagements hors-bilan .....	93
Note 20 - Effectifs .....	94
Note 21 - Résultat exceptionnel .....	94
Note 22 - Situation fiscale .....	95
Note 23 - Charges de propre assureur .....	96
Note 24 - Pensions et avantages du personnel .....	96
Note 25 - Bilans des activités dissociées (Actif).....	98
Note 25 - Bilans des activités dissociées (Passif) .....	99
Note 26 - Comptes de résultat des activités dissociées (Charges).....	100
Note 26 - Comptes de résultat des activités dissociées (Produits) .....	101
Note 27 - Bilan de l'activité production (Actif) .....	102
Note 27 - Bilan de l'activité production (Passif) .....	103
Note 28 - Compte de résultat de l'activité production (Charges) .....	104
Note 28 - Compte de résultat de l'activité production (Produits) .....	105
Note 29 - Bilan de l'activité transport (Actif) .....	106
Note 29 - Bilan de l'activité transport (Passif) .....	107
Note 30 - Compte de résultat de l'activité transport (Charges).....	108
Note 30 - Compte de résultat de l'activité transport (Produits) .....	109
Note 31 - Bilan de l'activité distribution (Actif) .....	110
Note 31 - Bilan de l'activité distribution (Passif) .....	111
Note 32 - Compte de résultat de l'activité distribution (Charges) .....	112
Note 32 - Compte de résultat de l'activité distribution (Produits) .....	113
Note 33 - Bilan des autres activités (Actif) .....	114
Note 33 - Bilan des autres activités (Passif).....	115
Note 34 - Compte de résultat des autres activités (Charges) .....	116
Note 34 - Compte de résultat des autres activités (Produits) .....	117
Note 35 - Opérations réalisées avec les sociétés du groupe EDF ( ≥ 40 millions d'euros) .....	118
DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MARS 2003 .....	119
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	120

*NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un léger écart au niveau des totaux ou variations*

# Comptes sociaux

au 31 décembre 2002


# Bilan actif

## ACTIF

(en millions d'euros)

		31.12.02			31.12.01	31.12.00	
		Montants brut	Amortissements ou provisions	Montants nets	Montants nets	Montants nets	
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles :</b>	A1,1,2	349	160	189	196	164
	<b>Immobilisations corporelles du domaine propre :</b>	A2					
	- Terrains	1,2	444	51	393	416	473
	- Constructions		9 874	5 190	4 684	4 804	5 167
	- Installations techniques, matériels et outillages industriels		75 021	48 430	26 591	26 416	27 771
	- Autres immobilisations corporelles		2 126	1 655	471	491	533
	<b>Sous-total</b>		<b>87 466</b>	<b>55 327</b>	<b>32 139</b>	<b>32 127</b>	<b>33 943</b>
	<b>Immobilisations corporelles du domaine concédé :</b>	A2					
	- Terrains	1,2	50	-	50	49	49
	- Constructions		9 128	4 962	4 165	4 218	4 351
	- Installations techniques, matériels et outillages industriels		46 420	16 032	30 388	29 279	28 211
	- Autres immobilisations corporelles		38	31	6	8	9
	<b>Sous-total</b>		<b>55 636</b>	<b>21 026</b>	<b>34 610</b>	<b>33 553</b>	<b>32 620</b>
	<b>Immobilisations corporelles en cours :</b>	A2					
	- Travaux en cours	1	2 037	-	2 037	2 723	2 796
- Avances et acomptes versés		8	-	8	17	21	
<b>Sous-total</b>		<b>2 045</b>	<b>-</b>	<b>2 045</b>	<b>2 740</b>	<b>2 817</b>	
<b>Immobilisations incorporelles en cours :</b>	A1						
- Travaux informatiques	1	179	-	179	114	157	
<b>Immobilisations financières :</b>	A3						
- Participations et créances rattachées	3,4,5,7	19 599	2 923	16 676	15 972	10 306	
- Titres immobilisés		1 193	39	1 154	1 520	914	
- Prêts et autres immobilisations financières		3 250	105	3 146	2 341	1 763	
<b>Sous-total</b>		<b>24 042</b>	<b>3 067</b>	<b>20 975</b>	<b>19 832</b>	<b>12 982</b>	
<b>TOTAL I - ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>169 716</b>	<b>79 580</b>	<b>90 136</b>	<b>88 563</b>	<b>82 682</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours :</b>	B,6					
	- Matières premières		6 291	225	6 066	6 249	6 709
	- Autres approvisionnements		1 664	499	1 165	1 266	1 262
	- En cours de production		50	8	42	44	48
	<b>Sous-total Stocks</b>		<b>8 004</b>	<b>731</b>	<b>7 273</b>	<b>7 559</b>	<b>8 020</b>
	<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	7	<b>346</b>	<b>-</b>	<b>346</b>	<b>614</b>	<b>580</b>
	<b>Créances d'exploitation :</b>	C,7					
	- Créances clients et comptes rattachés		8 263	267	7 995	8 137	7 406
	- Autres créances d'exploitation		3 368	37	3 331	2 706	2 417
	<b>Sous-total Créances d'exploitation</b>		<b>11 631</b>	<b>305</b>	<b>11 326</b>	<b>10 843</b>	<b>9 823</b>
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		<b>2 113</b>	<b>375</b>	<b>1 739</b>	<b>1 417</b>	<b>3 628</b>	
<b>Instruments de trésorerie</b>	G,7	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Disponibilités</b>		<b>433</b>	<b>-</b>	<b>433</b>	<b>130</b>	<b>866</b>	
<b>Charges constatées d'avance</b>		<b>417</b>	<b>-</b>	<b>417</b>	<b>375</b>	<b>326</b>	
<b>Sous-total Autres éléments actif circulant</b>		<b>2 973</b>	<b>375</b>	<b>2 598</b>	<b>1 922</b>	<b>4 820</b>	
<b>TOTAL II - ACTIF CIRCULANT</b>		<b>22 954</b>	<b>1 411</b>	<b>21 543</b>	<b>20 938</b>	<b>23 243</b>	
COMPTES DE REGULARISATION	<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)</b>	D,8	6 705	3 498	3 207	3 371	3 663
	<b>Primes de remboursement des obligations (IV)</b>	E	186	129	57	99	122
	<b>Écarts de conversion - ACTIF (V)</b>	F,9	94	-	94	278	200
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>199 656</b>	<b>84 618</b>	<b>115 038</b>	<b>113 249</b>	<b>109 910</b>	

\* La lettre renvoie aux paragraphes des règles et méthodes comptables et le chiffre au numéro des notes complémentaires

# Bilan passif

## PASSIF

(en millions d'euros)

	*	31.12.02	31.12.01	31.12.00
<b>FONDS PROPRES</b>				
Capital		395	395	395
Dotations en capital		7 734	7 734	7 734
Prime de fusion		25	25	-
Écarts de réévaluation :				
- Réserve spéciale - Loi du 28.12.59		633	632	632
- Réserve réglementée - Loi du 29.12.76		40	42	48
Réserves diverses		4 641	4 641	4 314
Réserves réglementées - plus-values nettes à long terme		30	30	30
Report à nouveau		1 976	127	-
Résultat de l'exercice		-1 075	881	327
Subventions d'investissement reçues		158	143	94
Provisions réglementées :				
- Provisions relatives aux immobilisations amortissables (loi du 30.12.77)		175	194	223
- Amortissements dérogatoires		187	220	263
<b>Sous-total - Capitaux propres</b>		<b>14 921</b>	<b>15 065</b>	<b>14 060</b>
Contre-valeur des biens en nature mis en concessions	H,11	17 220	16 825	16 324
Fonds de caducité		3 294	3 445	3 588
Participations reçues sur immobilisations en cours du domaine concédé		57	69	77
<b>Sous-total - Comptes spécifiques des concessions</b>		<b>20 571</b>	<b>20 339</b>	<b>19 988</b>
<b>TOTAL I - FONDS PROPRES</b>		<b>35 492</b>	<b>35 404</b>	<b>34 048</b>
<b>PROV. RISQUES ET CHARGES</b>				
Provisions pour risques	I,0,12	1 359	345	314
Provisions pour charges :	I,0,12			
- Renouvellement des immobilisations du domaine concédé		12 004	11 228	10 413
- Fin de cycle des combustibles nucléaires		15 607	16 851	17 257
- Autres charges		14 862	14 961	14 520
<b>TOTAL II - PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>		<b>43 832</b>	<b>43 386</b>	<b>42 504</b>
<b>DETTES</b>				
Dettes financières :	13,14,15,16			
- Emprunts obligataires		8 442	8 967	10 665
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	604	1 139
- Autres emprunts		6 872	5 429	3 263
<b>Sous-total Emprunts <sup>(1)</sup></b>		<b>15 315</b>	<b>15 000</b>	<b>15 067</b>
Avances sur consommation reçues		124	132	139
Autres dettes		968	1 420	1 542
<b>Sous-total Dettes financières <sup>(2)</sup></b>		<b>16 407</b>	<b>16 551</b>	<b>16 748</b>
Avances et acomptes reçus	13	2 767	2 620	2 586
Dettes d'exploitation, d'investissement et divers :	J,13			
- Fournisseurs et comptes rattachés		2 679	3 278	2 529
- Dettes fiscales et sociales		4 655	3 779	3 343
- Dettes sur immos et comptes rattachés		292	29	345
- Autres dettes		4 294	3 593	3 130
<b>Sous-total Dettes d'exploitation, d'investissement et divers</b>		<b>11 919</b>	<b>10 947</b>	<b>9 347</b>
Instruments de trésorerie	G,13	10	1	-
Produits constatés d'avance		4 289	4 331	4 653
<b>TOTAL III - DETTES <sup>(3)</sup></b>		<b>35 393</b>	<b>34 451</b>	<b>33 335</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Écarts de conversion - PASSIF (IV)	F, 9	321	9	23
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV )</b>		<b>115 038</b>	<b>113 249</b>	<b>109 910</b>

\* La lettre renvoie aux paragraphes des règles et méthodes comptables et le chiffre au numéro des notes complémentaires

(1) Dont en euros : 11 517 M€ et en devises 3 798 M€

(2) Dont soldes créditeurs de banques : 32 M€

(3) Dont dettes à plus d'un an : 15 478 M€

# Compte de résultat - Charges

## CHARGES - HORS TAXES

(en millions d'euros)

	31.12.02	31.12.01	31.12.00
	Totaux partiels	Totaux partiels	Totaux partiels
<b>1. CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>Consommations de l'exercice en provenance de tiers</b>	<b>12 362</b>	<b>12 732</b>	<b>11 905</b>
- Achats d'approvisionnements stockés :			
- Matières premières	1 670		
- Autres approvisionnements	660		
- Achats de prestations de services	1 338		
- Achats d'énergie à des tiers	2 917		
- Achats non stockés de matières et fournitures	566		
- Rabais, Remises, Ristournes obtenues sur achats	-30		
<b>Services extérieurs :</b>			
- Personnel extérieur	95		
- Loyers en crédit bail	5		
- Autres	5 141		
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>3 559</b>	<b>2 460</b>	<b>2 458</b>
- Taxe professionnelle	1 173		
- Autres	2 386		
<b>Charges de personnel <sup>(1)</sup></b>	<b>7 222</b>	<b>7 162</b>	<b>6 785</b>
- Salaires et traitements	4 033		
- Intéressement	61		
- Charges sociales	3 128		
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>11 868</b>	<b>7 289</b>	<b>9 271</b>
<b>Aux amortissements :</b>			
- Immobilisations	7 367		
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	258		
<b>Sous-total - Amortissements</b>	<b>7 625</b>		
<b>Aux provisions :</b>			
- Sur immobilisations	-		
- Sur l'actif circulant	256		
- Pour risques et charges	3 987		
<b>Sous-total - Provisions</b>	<b>4 244</b>		
<b>Autres charges</b>	<b>910</b>	<b>836</b>	<b>993</b>
<b>TOTAL I</b>	<b>35 921</b>	<b>30 480</b>	<b>31 412</b>
<b>2. QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN</b>			
<b>TOTAL II</b>	<b>17</b>	<b>21</b>	<b>28</b>
<b>3. CHARGES FINANCIÈRES</b>			
- Dotations aux amortissements et provisions	4 315	699	275
- Intérêts et charges assimilées	990	1 021	1 488
- Différences négatives de change	305	256	448
<b>TOTAL III</b>	<b>5 610</b>	<b>1 975</b>	<b>2 211</b>
<b>4. CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Sur opérations en capital :			
- Éléments immobilisés sortis de l'actif	743	2 111	51
- Autres	2	5	6
Dotations aux amortissements et provisions	-13	-	101
Autres charges exceptionnelles	-	-	511
<b>TOTAL IV</b>	<b>733</b>	<b>2 116</b>	<b>669</b>
<b>TOTAL CHARGES AVANT REMUNERATION DE L'ÉTAT (I À IV)</b>	<b>42 281</b>	<b>34 592</b>	<b>34 320</b>
<b>5. RÉSULTAT BRUT DE L'EXERCICE</b>	<b>-48</b>	<b>1 629</b>	<b>914</b>
<b>6. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>	<b>1 027</b>	<b>748</b>	<b>207</b>
<b>7. RÉMUNÉRATION DE L'ÉTAT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>380</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-1 075</b>	<b>881</b>	<b>327</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>42 233</b>	<b>36 221</b>	<b>35 234</b>
<i>(1) Dont contribution versée au régime de retraite des Industries Électriques et Gazières</i>	2 176	2 104	1 839

# Compte de résultat - Produits

## PRODUITS - HORS TAXES

(en millions d'euros)

	31.12.02	31.12.01	31.12.00
	Totaux partiels	Totaux partiels	Totaux partiels
<b>1. PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
<b>1.1 Production vendue (chiffre d'affaires) <sup>(2)</sup></b>	<b>28 895</b>	<b>28 732</b>	<b>28 278</b>
- Ventes d'énergie	27 022		
- Ventes de produits résiduels	9		
- Ventes de matières, appareils et matériels	8		
- Travaux	84		
- Études, prestations de services et divers	1 773		
1.2 Production stockée	226	-4	-4
1.3 Production immobilisée	948	995	1 056
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE (1.1 à 1.3)</b>	<b>30 069</b>	<b>29 722</b>	<b>29 330</b>
1.4 Subventions d'exploitation	1 301	2	2
1.5 Reprises sur provisions	2 760	2 294	3 384
1.6 Transferts de charges	116	83	65
1.7 Autres produits	5 499	127	119
<b>TOTAL I</b>	<b>39 745</b>	<b>32 230</b>	<b>32 900</b>
<b>2. QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN</b>			
<b>TOTAL II</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
<b>3. PRODUITS FINANCIERS</b>			
- De participations	182	160	64
- D'autres valeurs mobilières et créances d'actifs	137	123	84
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	17	13	18
- Intérêts et produits divers	307	465	339
- Différences positives de change	194	146	326
- Reprises sur provisions	527	263	718
- Transferts de charges	32	53	30
<b>TOTAL III</b>	<b>1 396</b>	<b>1 223</b>	<b>1 581</b>
<b>4. PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Sur opérations en capital :			
- Produits des cessions d'éléments d'actif	978	2 628	85
- Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	14	7	12
- Autres	2	24	1
Reprises sur amortissements et provisions	97	109	655
<b>TOTAL IV</b>	<b>1 091</b>	<b>2 768</b>	<b>753</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>42 233</b>	<b>36 221</b>	<b>35 234</b>
(2) Dont à l'exportation	2 602	2 409	2 581

# Soldes intermédiaires de gestion

(en millions d'euros)	31.12.02	31.12.01	31.12.00
Production vendue	28 895	28 732	28 278
Production stockée	226	-4	-4
Production immobilisée	948	995	1 056
<b>Production de l'exercice</b>	<b>30 069</b>	<b>29 722</b>	<b>29 330</b>
Achats stockés	-3 047	-3 107	-3 114
Achats non stockés	-4 074	-3 684	-2 602
Services extérieurs	-5 241	-5 941	-6 188
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	-12 362	-12 732	-11 905
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>17 707</b>	<b>16 990</b>	<b>17 425</b>
Impôts et taxes	-3 559	-2 460	-2 458
Charges de personnel	-7 222	-7 162	-6 785
Subventions d'exploitation	1 301	2	2
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>8 228</b>	<b>7 370</b>	<b>8 184</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions	-11 868	-7 289	-9 271
Reprises sur amortissements et provisions	2 760	2 294	3 384
Transferts de charges	116	83	65
Autres charges	-910	-836	-993
Autres produits	5 499	127	119
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 824</b>	<b>1 749</b>	<b>1 488</b>
Charges financières	-5 610	-1 975	-2 211
Produits financiers (hors transferts de charges)	1 364	1 169	1 550
Transferts de charges	32	53	30
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	-16	-21	-27
Résultat financier	-4 230	-773	-658
<b>Résultat courant</b>	<b>-406</b>	<b>977</b>	<b>830</b>
Charges exceptionnelles	-733	-2 116	-669
Produits exceptionnels	1 091	2 768	753
Résultat exceptionnel	358	652	84
<b>Résultat brut de l'exercice</b>	<b>-48</b>	<b>1 629</b>	<b>914</b>
Impôt sur les sociétés	-1 027	-748	-207
Rémunération de l'État	-	-	-380
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-1 075</b>	<b>881</b>	<b>327</b>

# Tableau de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31.12.02	31.12.01
Résultat net total	-1 074	881
Elimination des amortissements et provisions	7 415	5 085
Elimination des plus ou moins-values de cessions	-31	-40
Autres mouvements	5	-650
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>6 313</b>	<b>5 276</b>
Variation des stocks nets	338	460
Variation des créances	217	-694
Variation des dettes	868	2 158
<i>Incidence de la variation du BFR</i>	<i>1 422</i>	<i>1 924</i>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)</b>	<b>7 736</b>	<b>7 200</b>
Investissements incorporels	-114	-64
Investissements corporels	-2 784	-3 085
Acquisitions de titres immobilisés	-993	-1 091
Augmentation des autres immobilisations financières	-3 737	-6 750
<i>Total des investissements</i>	<i>-7 628</i>	<i>-10 989</i>
Cessions d'immobilisations corporelles	152	740
Cessions de titres immobilisés	1 338	22
Diminution des autres immobilisations financières	160	487
<i>Total des cessions</i>	<i>1 650</i>	<i>1 249</i>
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements (B)</b>	<b>-5 978</b>	<b>-9 740</b>
Dividendes versés	-315	-
Dettes d'impôts au 01.01.2002 (1)	-803	-
Subventions d'investissements	8	41
Émissions d'emprunts	2 811	2 980
Remboursements d'emprunts	-2 407	-3 477
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>	<b>-706</b>	<b>-456</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE (A)+(B)+(C)</b>	<b>1 052</b>	<b>-2 995</b>
Trésorerie d'ouverture	1 003	3 998
Trésorerie de clôture	2 054	1 003
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>1 052</b>	<b>-2 995</b>

(1) Part d'impôt sur les sociétés enregistrée en report à nouveau en application du règlement CRC 2000-06



# Règles et méthodes comptables

## I. COMPTES SOCIAUX

Electricité de France présente ses comptes selon les dispositions en usage dans les sociétés industrielles et commerciales, en tenant compte de certains principes particuliers appliqués en raison des spécificités de l'Entreprise. Par ailleurs, un décret du 22 octobre 1947 lui impose la présentation d'un plan comptable particulier soumis à l'examen du Conseil National de la Comptabilité et approuvé par arrêté interministériel.

Le plan particulier d'EDF a reçu l'avis de conformité du Conseil National de la Comptabilité le 19 décembre 1984 et a été approuvé par l'autorité de tutelle en 1986 (arrêté conjoint du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Privatisation et du Ministère de l'Industrie, des P. et T. et du Tourisme, en date du 26 décembre 1986).

Par ailleurs, un certain nombre de mesures législatives et de dispositions complémentaires et interprétatives sont intervenues en 1997 confirmant la propriété d'EDF des installations du Réseau d'Alimentation Générale et précisant les dispositions relatives à la Distribution Publique.

### Changements de méthodes comptables

Les principes et méthodes comptables de l'Entreprise ont connu des évolutions en 2002 en raison principalement du changement de réglementation sur les passifs (règlement CRC n° 2000-06).

### Le règlement sur les passifs

Ainsi, au titre de la première application au 1<sup>er</sup> janvier 2002 du règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs, les passifs comptabilisés au 31 décembre 2002 traduisent la totalité des obligations incombant à l'entreprise à cette date, et ce, quelle que soit l'échéance des décaissements, à l'exception des passifs relatifs aux retraites et aux avantages du personnel, ainsi qu'au domaine des concessions, ces derniers étant exclus du champ d'application de ce nouveau règlement. Les provisions concernées sont évaluées aux conditions du 1<sup>er</sup> janvier 2002 sur la base d'échéanciers et de prévisions de décaissements.

Les obligations provisionnées se traduisant par des décaissements à long terme ont été actualisées à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2002 ; chaque année, pour tenir compte du temps qui s'écoule, les provisions sont désactualisées. L'effet de la désactualisation sur le montant de la provision inscrite au passif est comptabilisé en résultat financier.

### Obligations liées à la détention d'un actif

Un actif représentatif des coûts de déconstruction et de dernier cœur évalué à la date de mise en service de la tranche est comptabilisé en immobilisations corporelles.

### Actif à recevoir en contrepartie d'une obligation

EDF comptabilise une provision au titre de la totalité des coûts de déconstruction des centrales. Pour la déconstruction des centrales dites "en participation", les partenaires prennent en charge le coût de la déconstruction à hauteur de leur participation dans la centrale. Un produit à recevoir actualisé à la même date que la provision pour déconstruction est comptabilisé. Chaque année, ce produit à recevoir est désactualisé au même rythme que la provision.

### Provision pour pertes sur contrats déficitaires

EDF a constitué au 1<sup>er</sup> janvier 2002 une provision pour contrats déficitaires d'achats et de ventes d'énergie. Cette provision est également actualisée.

### Provision pour grosses réparations

Conformément aux dispositions transitoires définies par le règlement CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002, EDF maintient en 2002 les traitements comptables antérieurs des provisions pour grosses réparations et ne retire donc pas la Provision pour Maintien du Potentiel Hydraulique ni les provisions pour gros composants (générateurs de vapeur, rotors, couvercles de cuves et mécanismes de commande de grappes).

Par ailleurs, EDF a décidé de constituer, pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2002, des provisions au titre des révisions décennales des centrales nucléaires et des centrales thermiques à flamme.

L'évaluation des provisions est réestimée à l'occasion de chaque arrêté comptable, qu'il s'agisse des hypothèses de coûts, du calendrier de décaissements, de l'estimation du taux d'inflation à long terme ou du taux d'actualisation.

Les effets sur les résultats futurs de la nouvelle réglementation comptable sont les suivants :

- une charge d'amortissement des actifs constitués en contrepartie des provisions pour déconstruction et dernier cœur,
- une charge ou un produit en conséquence des révisions des estimations ou des hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation des provisions ou une correction de l'actif de déconstruction s'agissant des changements d'hypothèses qui concernent la provision pour déconstruction et la provision pour dernier cœur,
- une charge ou un produit financier représentatif de la désactualisation des provisions ou du produit à recevoir pour la déconstruction des centrales en participation.

## Les autres changements de méthodes comptables

Par ailleurs, au 1<sup>er</sup> janvier 2002, EDF a opté pour :

- l'application de la méthode préférentielle relative à la comptabilisation de la provision pour pertes latentes de change sur emprunts et swaps, celle-ci n'étant plus étalée sur la durée de vie restante de ces derniers,
- l'étalement linéaire des frais d'émission des emprunts sur la durée de ceux-ci.

D'autres changements comptables sont également en cours d'étude dans la perspective de la convergence prochaine des comptes du groupe EDF avec les normes internationales (IAS/IFRS). Dans ce cadre, suite à une analyse technique basée sur le fonctionnement des 58 tranches du parc nucléaire d'EDF, il est envisagé, à partir de 2003, de passer à un amortissement des centrales nucléaires sur une durée de 40 ans en mode linéaire.

### 1.A. Immobilisations

#### 1.A1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels et de frais de recherche-développement.

Les frais de recherche-développement ayant abouti et correspondant aux moyens propres engagés pour l'étude des spécificités des tranches de production nucléaire d'un même palier technique sont immobilisés ; ils sont amortis sur cinq ans à partir de la date de mise en service du premier ouvrage du palier concerné.

#### 1.A2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont exprimées à leur valeur d'entrée ou à la valeur réévaluée :

- la valeur d'entrée à l'actif est égale au coût réel d'achat ou à un coût de production qui comprend, outre les facturations de tiers, les moyens propres engagés directement par l'Entreprise.
- la valeur réévaluée a été déterminée conformément à la loi du 28 décembre 1959, pour les immobilisations mises en service antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1960 et en application des textes législatifs et réglementaires pour les ouvrages entrés à l'actif avant le 1<sup>er</sup> janvier 1977.

#### Biens propres

Les ouvrages du domaine propre font l'objet d'un amortissement industriel pratiqué selon le mode linéaire ou dégressif dans les conditions prévues par la législation fiscale en vigueur. Les matériels de production nucléaire sont amortis selon le mode dégressif.

Une provision pour dépréciation d'immobilisations a été constituée au titre des centrales du parc thermique à flamme placées en position d'arrêt garanti ou mises en réserve d'exploitation. La provision est justifiée par la faible probabilité de voir les tranches concernées remises en service dans le futur.

#### Biens concédés

EDF est assujéti à trois régimes juridiques différents :

- les concessions de forces hydrauliques, au titre desquelles le concédant est l'État,
- la concession du Réseau d'Alimentation Générale, le concédant étant également l'État,
- les concessions de Distribution Publique, dont les concédants sont les collectivités locales (communes ou syndicats de communes).

Les installations relatives aux concessions de forces hydrauliques font l'objet d'un amortissement industriel pratiqué selon le mode linéaire.

Les installations relatives à la concession du Réseau d'Alimentation Générale font l'objet :

- d'un amortissement linéaire pour les lignes THT et le génie civil,
- d'un amortissement dégressif pour les postes, les transformateurs et les installations de téléconduite et de télécommunication.

Les installations relatives aux concessions de Distribution Publique donnent lieu à comptabilisation :

- d'un amortissement des financements du concessionnaire (amortissement de caducité) sur la durée de vie de chaque concession,
- d'une dépréciation linéaire des biens, sans incidence sur le compte de résultat, sur la durée de vie des ouvrages en contrepartie des comptes de passif "contre-valeur des biens mis en concession par le concédant" et "fonds de caducité",
- d'une provision destinée à assurer le renouvellement des ouvrages (Cf. §1.1).

Ces dispositions concernant le financement des concédants et la provision pour renouvellement permettent au bilan de refléter en permanence globalement les droits effectifs dont disposent les concédants de Distribution Publique sur les actifs.

#### Durées de vie

Les principales durées de vie des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- centrales thermiques à flamme et tranches de production nucléaire : 30 ans,
- barrages hydroélectriques : 75 ans,
- matériel électromécanique des usines hydroélectriques : 50 ans,
- installations du Transport ou de Distribution (lignes, postes de transformation) : 30 à 45 ans.

## Actifs constitués en contrepartie d'une provision

Dans le cadre de la mise en oeuvre du règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs, des actifs ont été comptabilisés en contrepartie des provisions constituées au titre d'obligations liées à la déconstruction des centrales nucléaires et des centrales thermiques à flamme d'une part, et de la provision pour dernier coeur d'autre part.

Ces actifs, classés en immobilisations corporelles, sont évalués et valorisés aux mêmes conditions que la provision dont ils sont la contrepartie. En revanche, ils ne sont pas actualisés à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2002 comme les provisions mais à effet de la date de mise en service de l'installation à laquelle ils sont rattachés.

Ils sont amortis selon la durée de vie et le mode d'amortissement des installations auxquelles ils sont associés.

Aucun actif n'a été comptabilisé lorsque ce dernier est rattaché à une installation totalement amortie.

### 1.A3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition réévalué le cas échéant, pour les titres entrés en portefeuille avant le 1<sup>er</sup> janvier 1977, en substituant aux valeurs historiques les valeurs vénales à fin 1976 lorsque celles-ci étaient supérieures aux premières.

Lorsque la valeur comptable des titres est supérieure à la valeur d'utilité, déterminée à partir des capitaux propres sociaux ou consolidés le cas échéant et corrigée en fonction des informations connues depuis la clôture du dernier exercice, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. Les titres de sociétés cotées sont évalués au cours de bourse et les moins-values latentes sont provisionnées sans compensation avec les plus-values latentes.

### 1.A4. Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP)

EDF a constitué deux portefeuilles de TIAP. Le premier est composé d'actifs financiers destinés à participer au financement des opérations de fin de cycle nucléaire provisionnées au passif du bilan (cf. note 3). Le second est constitué de titres acquis par EDF pour en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante et sans intervenir dans la gestion des sociétés dont les titres sont détenus.

Les TIAP (actions, obligations) sont inscrits dans les comptes au coût historique. A chaque arrêté, une comparaison est effectuée, titre par titre, entre la valeur à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire (cours de bourse). Les moins-values latentes font l'objet de provisions pour dépréciation, sans compensation avec les plus-values latentes.

## 1.B. Stocks

### 1.B1. Matières nucléaires

Les matières nucléaires (composants sauf assemblages), quelle que soit leur forme dans le cycle de transformation dont la durée est supérieure à un an, et les combustibles nucléaires (assemblages), qu'ils soient en magasin ou en réacteur, sont enregistrés dans la rubrique "matières premières" des comptes de stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode dite du coût moyen pondéré appliquée à chacune des composantes (uranium naturel, fluoration, enrichissement, fabrication).

L'Entreprise ne valorise pas l'uranium issu du retraitement, compte tenu des incertitudes relatives à son utilisation future.

Les consommations de matière de la filière REP sont déterminées par composante sur la base des quantités prévisionnelles épuisées par kWh produit ; ces quantités sont valorisées au prix moyen pondéré constaté à la fin du mois précédent et intégrant le coût des derniers approvisionnements.

L'épuisement prévisionnel des quantités donne lieu périodiquement à correction sur la base de mesures neutroniques.

### 1.B2. Matières consommables et matériel d'exploitation

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Aucune provision n'est constituée pour les pièces de rechange approvisionnées dans le cadre d'un programme de maintenance et pour les pièces banalisées, ces pièces ayant vocation à être utilisées pendant la durée de vie des installations.

A contrario, les pièces de sécurité dont la détention est obligatoire pour garantir la continuité d'exploitation en cas d'incident, mais dont l'utilisation n'est pas prévue dans le cadre des programmes de maintenance, ont une valeur d'utilité proportionnelle à la production d'énergie restant à garantir. Une dépréciation est en conséquence constatée proportionnellement à la durée de fonctionnement des tranches et paliers auxquels ces pièces se rapportent.

## 1.C. Créances d'exploitation et trésorerie

### 1.C1. Créances d'exploitation

Pour les clients alimentés suivant le tarif bleu, le risque de non recouvrement des créances est apprécié par une approche statistique basée sur le taux d'irrecouvrabilité constaté au cours des deux exercices antérieurs.

Le risque de perte sur les autres créances douteuses est apprécié individuellement et fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

### 1.C2. Énergie livrée non relevée non facturée

Les quantités d'énergie livrée non relevée non facturée sont déterminées à partir de chroniques de consommations mémorisées pour chaque client et corrigées des variations saisonnières.

L'évaluation est faite sur la base du prix moyen de vente du kWh (hors abonnement) du dernier mois de la période. Une provision est constituée pour faire face aux charges restant à engager, ainsi qu'au risque potentiel de non recouvrement ultérieur.

### 1.C3. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition. Une partie de celles-ci est destinée à participer, de la même manière que les TIAP, au financement des opérations de fin de cycle nucléaire provisionnées au passif du bilan.

En ce qui concerne les valeurs mobilières de placement cotées, elles font l'objet d'une évaluation au cours de fin d'exercice ; les moins-values latentes sont intégralement provisionnées sans compensation avec les gains potentiels.

## 1.D. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les charges exposées durant la construction des ouvrages, soit :

- les charges financières relatives aux ouvrages de production et de transport en cours de construction,
- les dépenses de pré-exploitation des ouvrages de production, sont différées jusqu'à la mise en service et font l'objet d'un amortissement étalé sur la durée de vie des immobilisations concernées pour les premières, sur 3 ans pour les secondes.

Suivant le même principe, les charges financières engendrées par les premières charges de combustibles nucléaires sont étalées sur la durée de présence de celles-ci dans le cœur du réacteur.

## 1.E. Primes de remboursement des obligations et frais d'émission d'emprunts

Les primes de remboursement sont amorties linéairement sur la durée de chaque emprunt (ou de chaque tranche d'emprunt en cas d'emprunt multi-échéances).

Jusqu'au 31 décembre 2001, les commissions et frais externes supportés par EDF à l'occasion de l'émission d'emprunts étaient enregistrés immédiatement en comptes de charges. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002, ces charges font l'objet d'un étalement linéaire sur la durée de vie des emprunts.

## 1.F. Conversion des dettes et créances en devises

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont évaluées au cours du change de fin d'exercice. L'écart de conversion dégagé est inscrit au bilan sous une rubrique spéciale "Écarts de conversion" (actif ou passif).

Jusqu'en 2001, les pertes latentes de change étaient étalées sur la durée de chaque emprunt à moyen ou long terme ou en fonction de chaque échéance intermédiaire. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002, les pertes latentes de change sur emprunts en devises non couverts pour leur risque de change sont provisionnées en totalité. Les gains latents ne sont pas enregistrés en compte de résultat.

## 1.G. Instruments de couverture des risques de taux et de change

### 1.G.1 Instruments dérivés à court terme

Les instruments à court terme (swaps à court terme, options, contrats de change à terme) sont évalués comme suit :

- les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits en hors-bilan pour la valeur nominale des contrats,
- les appels de marges sont pris en compte immédiatement dans le résultat,
- les primes payées ou encaissées sont rapportées au résultat lors du dénouement des transactions,
- les résultats réalisés sur ces marchés sont pris en compte au dénouement,
- les instruments dérivés de change à court terme négociés sur les marchés organisés ou de gré à gré sur des marchés assimilés à des marchés organisés (présentant une forte liquidité), en portefeuille à la date d'arrêt des comptes, sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Cette valeur de clôture est comparée, opération par opération, à la valeur historique des primes. En l'absence d'appel de marge, et ceci jusqu'au 31 décembre 2001, la moins-value latente globale dégagée par type d'instrument (options de change, opérations à terme) était provisionnée. A partir de 2002, en l'absence de mise en place de relation de micro-couverture, la perte ou le gain de change latent est enregistré dans le résultat financier.

Les dépôts initiaux effectués en garantie des transactions figurent dans la rubrique "Titres immobilisés".

## 1.G.2 Instruments à long terme

Jusqu'en 2001, EDF gérait globalement l'ensemble des risques de change et de taux induits par le financement de son activité industrielle et commerciale d'une part, et par son développement à l'international d'autre part. Cette gestion, qui avait pour but de limiter l'impact des risques sur le résultat par rapport à celui obtenu avec une dette de référence, était effectuée dans le cadre d'une limite fixée par le Conseil d'Administration.

Un nouveau cadre de gestion financière a été mis en place à compter de l'exercice 2002. Un des principaux objectifs poursuivis en matière de risque de change et de taux est de minimiser l'impact de ces risques sur les capitaux propres et les résultats. En matière de risque de change, l'endettement des entités (maison-mère ou filiales) est réalisé dans leur devise locale. En cas d'acquisition dans une devise différente de celle de l'entité, une couverture actif passif efficace est mise en place chaque fois que possible (micro-couverture).

Les instruments à long terme constitués de swaps viennent corriger le résultat de change et la charge d'intérêt de la dette. Jusqu'en 2001, la prise en compte des pertes latentes de change sur les swaps à long terme suivait les mêmes règles que celles retenues pour les emprunts. Les gains de change latents n'étaient pas pris en compte, sauf dans le cas de swaps traités en opérations symétriques des emprunts couverts (dans ce cas, les gains étaient limités au montant des pertes constatées sur l'emprunt). A partir de 2002, si le risque de change est totalement couvert, aucune provision n'est enregistrée ni sur le swap, ni sur l'emprunt. S'il n'est que partiellement couvert, la perte latente de change non couverte est provisionnée en totalité. Les pertes latentes de change sur les swaps non affectés à une couverture ou ne répondant pas aux critères comptables de micro-couverture (par exemple swap devise / devise adossé à un emprunt) sont totalement provisionnées.

Les soultes prévues aux contrats sont étalées sur la durée de vie de ceux-ci. Les soultes payées ou encaissées à l'occasion de dénouements anticipés sont immédiatement rapportées au résultat.

L'ensemble de ces instruments figure dans le hors-bilan financier pour la valeur des capitaux notionnels engagés.

## 1.H. Contre-valeur des biens en nature mis en concession (droits des concédants)

La part financée par les concédants dans les immobilisations concédées, celle financée sur devis par les tiers pour le compte des autorités concédantes, le montant net de l'incidence des réévaluations fiscales, le montant des provisions pour renouvellement se rapportant aux ouvrages sortis de l'actif et remplacés, et l'amortissement de caducité effectué par le concessionnaire pour récupérer son financement sont inscrits au

passif du bilan dans les postes "Contre-valeur en nature des biens mis en concession" et "fonds de caducité" classés en "Autres Fonds Propres", immédiatement après les capitaux propres.

La contre-valeur des biens mis en concession de Distribution Publique et le fonds de caducité sont dépréciés au même rythme que les ouvrages correspondants, sans incidence sur le compte de résultat.

## 1.I. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont notamment destinées à couvrir :

- les pertes latentes de change,
- les pertes futures relatives à des contrats pluriannuels d'achat et de vente d'énergie :
  - les pertes sur contrats d'achat d'énergie sont évaluées en comparant le coût d'achat aux conditions contractuelles et le prix prévisionnel de l'électricité sur le marché européen.
  - les pertes sur contrats de vente d'énergie sont évaluées en comparant les recettes estimées selon les conditions contractuelles avec le coût de production de l'énergie à livrer calculé par référence au coût complet du nucléaire.
- les dépenses de renouvellement des immobilisations en concessions relatives à la distribution :

Cette provision, destinée à assurer le renouvellement des ouvrages, est égale à la différence entre la valeur de remplacement de ceux-ci et l'amortissement de caducité (ce dernier, dans une optique de continuité d'exploitation, contribue au financement du remplacement des biens concédés). Cette provision est scindée en une provision pour renouvellement pour les biens arrivant en fin de vie avant le terme de la concession (provision étalée sur la durée de vie des biens) et une provision pour charge future de renouvellement pour les autres biens (étalée sur la durée de la concession), conformément aux obligations contractuelles du Cahier des Charges des concessions de Distribution Publique. La valeur de remplacement fait l'objet, au 31 décembre de l'exercice, d'une revalorisation sur la base d'indices spécifiques issus de publications officielles de la profession. L'incidence de cette revalorisation est répartie sur la durée de vie résiduelle des ouvrages concernés.
- les dépenses liées au maintien du potentiel hydraulique des installations relatives aux concessions de forces hydrauliques,
- les dépenses de fin de cycle des combustibles nucléaires :

Une provision pour retraitement des combustibles irradiés et pour évacuation et stockage des déchets issus de cette opération est constituée sur l'ensemble des combustibles en cours d'utilisation (pour la partie épuisée) ou consommés. Cette provision couvre les combustibles nucléaires du parc des centrales

REP et de Creys-Malville. Elle intègre la contribution d'EDF aux coûts de reprise et de conditionnement des déchets anciens, ainsi que ceux relatifs à la déconstruction des installations de retraitement de La Hague.

Les provisions pour fin de cycle des combustibles nucléaires comprennent également une provision pour déconstruction de l'usine de retraitement des combustibles irradiés UNGG de Marcoule.

Enfin, une provision est constituée pour couvrir les charges relatives au combustible en réacteur au moment de l'arrêt de ce dernier (provision dernier cœur).

- les charges liées à la déconstruction des centrales nucléaires (y compris Creys-Malville) et des centrales à flamme,
- les charges liées aux dépenses de réparations et d'entretien des centrales :
  - les dépenses de remplacement de certains gros composants des centrales nucléaires (générateurs de vapeur, rotors, couvercles de cuves et mécanismes de commande de grappes),
  - les coûts des révisions décennales des centrales thermiques nucléaires et des centrales thermiques à flamme.

Les provisions sont déterminées sur la base de la meilleure estimation des décaissements prévisionnels (données contractuelles ou hypothèses de décaissement de l'entreprise).

Les provisions qui ont été réestimées ou constituées dans le cadre du règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs (pertes futures relatives à des contrats pluriannuels d'achat et de vente d'énergie, dépenses de fin de cycle des combustibles nucléaires, charges liées à la déconstruction des centrales) sont estimées en appliquant aux montants des décaissements prévus évalués en euros 2001 un indice d'inflation prévisionnel à long terme de 2% par an, et en les actualisant. L'Entreprise a retenu au 1<sup>er</sup> janvier 2002 un taux d'actualisation de 5%, soit un taux réel de 3%, considéré comme étant la meilleure estimation d'un taux réel de long terme.

## 1.J. Cessions de créances futures

Les créances futures cédées au cours de l'exercice dans le cadre d'opérations de cession à un Fonds Commun de Créances (FCC) correspondent au 31 décembre à de l'énergie livrée. La contrepartie de la trésorerie reçue figure donc en dettes d'exploitation.

## 1.K. Primes de départ en inactivité

Les engagements de l'entreprise au titre des droits à prime de départ acquis par les agents sont couverts par des contrats d'assurance. Leurs montants sont calculés selon la méthode actuarielle prospective au prorata des droits au terme. Cette méthode, recommandée par l'Ordre des Experts Comptables, consiste à estimer le montant des droits et à évaluer le montant de l'engagement relatif aux droits passés par prorata du nombre d'années d'ancienneté sur le nombre d'années que le salarié comptera au moment de son départ à la retraite.

## II. COMPTES DISSOCIÉS

Aux termes de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000, EDF tient des comptes séparés au titre respectivement de la production, du transport, et de la distribution d'électricité ainsi que de ses autres activités. Des bilans et comptes de résultat sont ainsi publiés en annexe des comptes sociaux. Dans cette annexe, il est également précisé le périmètre de chacune des activités comptablement séparées, les règles d'imputation des postes d'actif et de passif et des charges et des produits, et les principes déterminant les relations financières entre ces activités.

Ces comptes sont élaborés en conformité avec les principes de dissociation retenus par la CRE dans sa délibération du 15 février 2001 et avec les recommandations formulées par la CRE dans sa communication du 15 janvier 2003.

Conformément à la loi du 10 février 2000 (article 25), cette annexe aux comptes sociaux d'EDF comporte :

- la description des périmètres dissociés,
- les règles d'imputation retenues en matière de dissociation, ainsi que la présentation des protocoles et conventions de dissociation comptable,
- les bilans et comptes de résultat par activité dissociée,
- les opérations réalisées avec des sociétés du Groupe. En l'absence à ce jour d'arrêté fixant le seuil, un montant supérieur ou égal à 40 M€ a été retenu.

Un rapprochement entre le bilan et le compte de résultat des activités dissociées et le bilan et le compte de résultat des comptes sociaux est effectué.

Les changements de méthodes comptables (Cf. § I des règles et méthodes comptables) ont impacté pour l'essentiel les comptes de l'activité production de l'exercice 2002.

La prise en compte des recommandations établies par la CRE suite à l'audit des comptes dissociés 2000 a affecté principalement les comptes du Distributeur et du Producteur de l'exercice 2002 pour les postes suivants :

- le portefeuille clients et les comptes associés,
- la répartition des charges relevant des Directions Centrales.

## 1. Périmètres

### 1.1. Descriptif des périmètres des activités

#### Transport

Le périmètre de l'activité " Transport " correspond à l'entité Réseau de Transport d'Electricité (RTE), constituée au sein d'EDF, et dont l'indépendance de gestion est garantie par la loi. Le réseau relevant de la responsabilité de RTE comprend l'ensemble des liaisons du réseau métropolitain continental dont la tension est égale ou supérieure à 63 kV, hors concessions de distribution aux services publics et conformément à l'article 2 de la convention de concession du réseau d'alimentation générale.

Ce périmètre inclut les activités suivantes :

- les travaux d'études et de développement du réseau électrique;
- l'exploitation du système électrique qui correspond à la gestion des flux d'électricité permettant à tout instant d'équilibrer l'offre et la demande d'électricité;
- la gestion des infrastructures de réseau (exploitation, conduite et maintenance des ouvrages) :
  - la conduite qui correspond à la gestion, tant au niveau national que régional, de la répartition de l'énergie en fonction des offres et des demandes. RTE agit comme un régulateur afin d'ajuster les consommations d'énergie;
  - la maintenance des ouvrages correspond à l'entretien courant des lignes existantes en vue du maintien aux normes du réseau de lignes, de la surveillance à la maintenance lourde;
- la relève des compteurs et les interventions sur les appareils de comptage relevant de la compétence de RTE;
- les relations avec les utilisateurs du réseau de transport (notamment gestion des relations contractuelles avec les tiers ayant demandé l'accès au réseau) et les prestations de services liées au réseau.

Le périmètre de l'activité Transport comprend en outre les fonctions support nécessaires à l'indépendance de gestion de RTE.

## Distribution

Le périmètre de l'activité " Distribution " recouvre les activités liées à la gestion du réseau de distribution en métropole continentale et des réseaux des zones non interconnectées (Corse, DOM). Au sens de la comptabilité dissociée, l'activité Distribution recoupe donc le périmètre des gestionnaires du réseau de distribution tel qu'il est défini par la loi. Il comprend ainsi les activités suivantes :

- l'exploitation des réseaux électriques de distribution, avec notamment les travaux d'études et de développement de ces réseaux ;
- la gestion des infrastructures de réseau (exploitation, construction, conduite et maintenance des ouvrages) ;
- la relève des compteurs et interventions sur les appareils de comptage ;
- les relations clientèle avec les utilisateurs du réseau et prestations de services liées au réseau (accès à l'énergie, coupure/rétablissement pour impayés, mise hors service des clients, intervention sur les postes clients, pose de limiteur de puissance, facturation...) ;
- les relations avec les autorités concédantes.

## Production

L'activité Production inclut l'ensemble des activités liées à la production d'énergie électrique et à sa commercialisation ("supply"). Dans les comptes séparés, l'activité dite de Production comprend donc également la commercialisation. Son périmètre inclut par conséquent :

- l'activité de production d'électricité (construction, exploitation, maintenance, gestion prévisionnelle, conduite, retrait d'exploitation et déclassement des ouvrages) en métropole et dans les zones non interconnectées (Corse, DOM) ;
- l'activité de commercialisation et de gestion commerciale de la clientèle (accueil commercial, facturation, suivi des comptes clients, contentieux, aides commerciales) ;
- les achats d'énergie ;
- les échanges d'électricité avec l'étranger.

## Autres activités

Le compte " Autres activités " regroupe l'ensemble des activités exercées en dehors du secteur de l'électricité.

Il s'agit notamment :

- des activités d'éclairage public ;
- des activités couplées à la production hydroélectrique (navigation fluviale, irrigation, ...) ;
- des travaux et prestations aux filiales, des activités de prestations de service (ingénierie, conseil, études...), de fourniture, de travaux, effectuées pour des tiers dans des domaines autres qu'électriques.

## 1.2. Précisions complémentaires

### Fonctions support

Le périmètre d'une activité inclut également les fonctions support dédiées exclusivement ou à titre principal à cette activité.

Ainsi le périmètre de l'activité Transport inclut les fonctions de gestion nécessaires pour garantir l'indépendance de sa gestion (achats, comptabilité, finances, juridique, communication...). De ce fait, les coûts des fonctions centrales d'EDF ne lui sont affectés qu'au cas où une de ces fonctions ne peut être assurée en direct par RTE en raison de contraintes d'organisation ou d'optimisation des coûts.

### Participations financières

Les titres immobilisés et les participations financières acquis jusqu'au 31 décembre 2000 ont été rattachés à l'activité Production. Les nouveaux investissements sont affectés à l'activité qui les finance.



## 2. Règles d'imputation

Pour l'établissement des bilans comme des comptes de résultat le principe directeur est celui de l'affectation directe des différents postes ou flux. Lorsque cela n'est pas possible, il est fait recours à des conventions de dissociation ou à l'application de clés de répartition.

### 2.1. Bilans

#### Actif

Les actifs immobilisés sont imputés directement conformément aux périmètres définis pour les activités comptables. Lorsqu'un élément de l'actif immobilisé est utile à plusieurs activités, il est imputé à l'activité qui en est l'utilisatrice à titre principal.

Ce principe d'imputation directe est également applicable à l'actif circulant. Ainsi les créances clients de chaque activité sont constituées de la somme des créances sur les utilisateurs tiers comptabilisées directement dans chaque activité et des créances constatées conformément aux protocoles et non échues à la date de clôture.

Lorsqu'un élément est par nature partagé entre plusieurs activités sans pouvoir être affecté à l'une d'entre elles à titre principal la répartition est conforme au principe de non-discrimination et d'absence de subvention croisée, tout en respectant les besoins en fonds de roulement constatés pour l'activité concernée.

#### Passif

Le passif des activités dissociées se compose des différents postes des comptes sociaux de l'entreprise intégrée (capitaux propres, dettes financières, provisions, écarts de réévaluation, passifs d'exploitation...). Chaque activité s'est donc vue attribuer tous les éléments de passif nécessaires à son exercice.

En premier lieu, tous les éléments qui ont pu l'être ont fait l'objet d'une imputation directe :

- passifs d'exploitation (dettes fournisseurs, charges à payer...) ;
- provisions (les provisions pour renouvellement des concessions de distribution ont été imputées à la Distribution et les provisions pour fin du cycle nucléaire ont été imputées à la Production) ;
- autres postes de passif directement imputables (écarts de réévaluation, droit du concédant, subventions d'investissement reçues).

En revanche, une partie du passif, des capitaux propres et des dettes financières a été considérée comme fongible étant donné le caractère intégré de l'entreprise (concernant RTE, dans l'attente d'un accord sur la répartition de la dette et des instruments financiers d'EDF, une nouvelle convention définit pour 2002 les principes d'affectation d'un montant de dettes Long Terme et Court Terme au 1<sup>er</sup> janvier 2002 et 31 décembre 2002, et les charges financières en résultant pour RTE, la convention 2001 étant arrivée à son terme).

### Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les sociétés est répartie entre les activités dissociées au prorata de leur contribution au résultat fiscal que cette dernière soit positive ou négative, ce qui revient à comptabiliser des impôts négatifs pour les activités déficitaires.

### 2.2. Comptes de résultat

Principes retenus en 2002 :

- l'imputation directe des charges a été le principe directeur. Ainsi, lorsque des produits et charges ont été identifiés comme relevant d'une activité à titre principal, une imputation directe a été choisie, une réaffectation de produit ou une refacturation de charges vers les autres activités étant le cas échéant opérée soit sur la base d'unités d'œuvre ou sur la base de clés de répartition lorsqu'il n'était pas possible de procéder autrement.
- comme en 2001, les relations inter-activités sont comptabilisées sur la base de protocoles ou conventions signés entre les différentes parties concernées (Cf. § 3). Ces protocoles ou conventions définissent en particulier les modes de valorisation et de facturation de ces opérations.
- les recettes de l'activité Transport résultent des montants effectivement facturés aux clients tiers éligibles ayant opté pour un contrat de mise à disposition de l'énergie (MADE) ou un Contrat d'Accès au Réseau de Transport (CART) à compter de novembre 2002 et des recettes enregistrées dans le cadre de la mise en oeuvre des protocoles.
- les recettes d'accès aux réseaux du Distributeur, hors recettes directes perçues auprès des clients tiers éligibles ayant opté pour un contrat MADE (ou un Contrat d'Accès au Réseau de Distribution (CARD) à compter de novembre 2002), sont issues de l'application des protocoles concernés.
- les recettes de l'activité Production proviennent essentiellement de la vente d'électricité aux clients finaux en France et à l'étranger, ainsi que des diverses prestations réalisées dans le cadre des protocoles (services rendus au système, ventes d'énergie pour la compensation des pertes sur les réseaux de transport et de distribution, prestations dans différents domaines, ...).

### 3. Protocoles et conventions de dissociation comptable

Les relations financières entre activités dissociées ont été transcrites dans une centaine de conventions et protocoles internes retraçant tous les flux de l'exercice 2002. Mises en œuvre pour la première fois en 2001, certaines conventions ont donné lieu à un avenant en 2002 et sont susceptibles d'évolution.

L'essentiel de ces protocoles et conventions de dissociation comptable régit les relations techniques et financières entre RTE et une des activités (Production, Distribution et Autres activités) d'EDF.

Ils définissent de manière claire et opposable les types de prestations que les différentes activités peuvent réaliser les unes pour les autres, et précisent les modalités de la transaction (valorisation, périodicité de facturation et modalités de règlement).

Les fonctions support nécessaires à l'indépendance de gestion de RTE, qui ne peuvent totalement ou partiellement être assurées en direct par RTE, en raison de contraintes d'organisation ou d'optimisation des coûts, font l'objet de conventions régissant la mise à disposition des ressources correspondantes.

#### 3.1. Description

Les protocoles recouvrent :

- en application de l'article 23 de la loi n° 2000-108, les conditions d'accès aux réseaux de transport et de distribution et de leur utilisation, ainsi que les conditions d'application de la tarification de l'utilisation des réseaux ;
- en application de l'article 15 de la loi n° 2000-108, les relations relatives aux prestations, fournies par le Producteur à RTE, nécessaires au fonctionnement et à la sécurité d'exploitation du réseau de transport (achat des pertes, services système, participation au mécanisme d'ajustement, gestion prévisionnelle et programmation de la production, responsabilité d'équilibre).

Les conventions recouvrent :

- en application de l'article 25 de la loi n° 2000-108, d'une part, des prestations réalisées par des Directions centrales (rattachées comptablement à l'activité Production) dans les domaines social (ressources humaines, formation, prévention sécurité), logistique (informatique et télécommunications, immobilier, ...), financier et recherche-développement, et, d'autre part, des prestations plus techniques (maintenance et entretien de matériel, ...);
- les répartitions de charges, notamment pour les charges centrales d'EDF.

#### Protocoles d'accès aux réseaux

Les protocoles d'accès aux réseaux couvrent :

- l'accès du Distributeur au réseau public de transport,
- l'accès au réseau public de transport en vue de réaliser l'injection et le soutirage de l'énergie électrique produite ou consommée par les sites de production d'EDF,
- l'accès au réseau public de transport pour assurer l'exécution des contrats d'exportation et d'importation d'électricité conclus par EDF, et la participation aux mécanismes d'attribution de capacités d'interconnexion avec les réseaux de pays limitrophes,
- le reversement de la part des recettes relatives à l'accès aux réseaux perçues par le Producteur, au titre de son activité de commercialisation, auprès des clients lui achetant leur électricité aux tarifs de vente :
  - à RTE, pour les clients raccordés au réseau public de transport,
  - au Distributeur, pour les clients raccordés au réseau public de distribution concédé à EDF.
- le reversement de la part des recettes relatives à l'accès aux réseaux perçues par le Producteur, au titre de son activité de commercialisation, auprès des clients éligibles lui ayant donné mandat de facturation unique jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2002.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2002, la recette est comptabilisée directement chez le Transporteur et le Distributeur suite à l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs après leur approbation par le décret n° 2002-1014 du 19 juillet 2002.

Les charges et les produits liés au mécanisme d'ajustement et au responsable d'équilibre de l'activité Transport, comptabilisés sur l'exercice 2001 en charges nettes, sont enregistrés en chiffre d'affaires pour les ajustements à la baisse, en autres produits pour le protocole lié au responsable d'équilibre et en charges (services extérieurs) pour les ajustements à la hausse.

## 3.2. Principes financiers

Les relations financières entre activités ont été formalisées dans les protocoles et conventions de dissociation comptable, en veillant à respecter les principes de transparence, d'absence de subventions croisées et de non-discrimination.

Elles sont déterminées par référence à la situation qui prévaudrait entre des entreprises distinctes, appliquant dans leurs relations réciproques des conditions identiques à celles appliquées aux tiers. Lorsque les conditions appliquées aux tiers découlent d'un tarif public ou de la réglementation, ces règles publiques constituent le référentiel de règles applicables entre activités dissociées.

S'agissant toutefois de relations au sein d'une même entité juridique, les flux financiers figurant dans les protocoles et conventions sont hors taxes (notamment pour la TVA).

### Valorisation des protocoles d'accès aux réseaux

Pour les protocoles d'accès aux réseaux de transport et de distribution, les recettes de RTE et du Distributeur ont été calculées suivant les principes fixés à l'article 5 du décret n° 2001-365 du 26 avril 2001 par référence au barème publié en 1999 (relatif aux tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité) jusqu'en octobre 2002. Le tarif réseau est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2002 après son approbation par le décret n° 2002-1014 du 19 juillet 2002. Il a été pris en compte par RTE et le Distributeur à compter des facturations de novembre 2002 pour les clients éligibles.

Les recettes d'accès aux réseaux du Distributeur (hors recettes directes auprès de clients tiers éligibles) ont été définies, comme en 2001, de manière normative de façon à couvrir les charges d'exploitation et à générer une rémunération des capitaux engagés égale à 6,5 % (méthode cost plus). La nouvelle tarification applicable sur les seuls mois de novembre et décembre 2002, conduirait à présenter des recettes distributeur non significatives. En accord avec la Commission de Régulation de l'Energie en date du 30 octobre 2002, la méthode de calcul des recettes du Distributeur « cost plus » a été reconduite pour l'exercice 2002, afin de préserver la lisibilité et la comparabilité des comptes 2002 avec ceux de 2001.

Les charges et produits relevant des Missions d'Intérêt Economique Général (MIEG) portés sur l'exercice 2001 par les activités Production, Transport et Distribution ont été substitués sur l'exercice 2002 par le mécanisme du Fonds du Service Public de la Production d'Electricité (FSPPE) relevant exclusivement de l'activité Production.

### Valorisation des conventions de prestations

La valorisation repose sur la couverture des coûts de revient des prestations, sauf dans les cas où il existe une référence à des prix de marché.

La construction des coûts de revient est établie par chaque entité prestataire sur la base des coûts propres de l'entité (coûts directement affectés à la prestation, coûts de structure de l'entité) et des coûts induits par l'entité chez les autres prestataires internes.

# Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

## NOTE 0 - COMPARABILITÉ DES EXERCICES

Afin de rendre comparables les comptes des exercices 2000, 2001 et 2002, il convient de les retraiter des changements de méthodes comptables intervenus lors de ces trois exercices ainsi que des changements d'estimation et des événements non récurrents significatifs.

## LE RÈGLEMENT SUR LES PASSIFS

L'application du règlement sur les passifs s'est traduite au 1<sup>er</sup> janvier 2002 par une augmentation des capitaux propres de 1 438 M€ : 1 473 M€ (soit 2 276 M€ moins 803 M€ d'impôt sur les sociétés) directement enregistrés en report à nouveau et une charge de 54 M€ (soit 35 M€ après impôt) comptabilisée en résultat pour des raisons fiscales.

L'application de ce règlement avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000 se serait traduite sur les comptes des exercices 2000 et 2001 par les effets suivants (hors impôt sur les sociétés), en considérant que l'impact au 1<sup>er</sup> janvier 2000 n'affecte pas le résultat de l'exercice 2000 :

- une augmentation des immobilisations corporelles nettes des amortissements de 1 602 M€ pour 2000 et de 1 462 M€ pour 2001,
- une augmentation de l'actif circulant de 92 M€ pour 2000 et 96 M€ pour 2001 représentant pour l'essentiel la part actualisée de la déconstruction des centrales nucléaires dites « en participation » prise en charge par les partenaires d'EDF (à hauteur de leur participation dans la centrale),
- une augmentation des provisions pour risques de 1 339 M€ pour 2000 relatives aux contrats déficitaires d'achats et de ventes d'énergie et 1 483 M€ pour 2001,
- une diminution des provisions pour charges de 1 137 M€ pour 2000 et de 2 185 M€ pour 2001,
- une augmentation des dotations aux amortissements de 148 M€ pour 2000 et de 139 M€ pour 2001 relatives aux actifs constitués en contrepartie d'une provision (déconstruction des centrales et dernier cœur),
- une diminution des dotations nettes aux provisions d'exploitation de 2 197 M€ pour 2000 et 2 302 M€ pour 2001,
- une diminution du résultat financier de 1 405 M€ pour 2000 et de 1 395 M€ pour 2001 liée à la désactualisation des provisions.

De même, pour comparer les exercices, il convient de retraiter du résultat 2002 publié les montants enregistrés en résultat et non en report à nouveau pour des raisons fiscales, ce qui se traduit (hors effet d'impôt) par :

- une diminution des dotations nettes aux amortissements de 3 416 M€,
- une diminution des dotations nettes aux provisions d'exploitation de 1 517 M€,
- une diminution des autres produits d'exploitation de 4 878 M€, soit une hausse du résultat d'exploitation de 54 M€.

## AUTRES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

- la suppression de l'étalement de la provision pour pertes latentes de change sur les emprunts et les swaps s'est traduite au 1<sup>er</sup> janvier 2002 par un complément de provision pour risques de 216 M€. L'application de ce changement de méthode sur les exercices de 2000 et 2001 aurait amélioré le résultat financier 2000 de 68 M€ et diminué celui de 2001 de 23 M€,
- l'étalement des frais d'émission d'emprunt a conduit à augmenter les capitaux propres de 27 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Ce changement de méthode n'ayant pas d'impact significatif, il n'est pas donné d'informations comparatives.
- aucun changement de méthode n'est intervenu sur les exercices 2001 et 2000.

## ÉVÈNEMENTS NON RECURRENTS ET CHANGEMENTS D'ESTIMATION

### Exercice 2000

Les changements de modalités de calcul des provisions fin de cycle du combustible nucléaire et de la provision pour maintien du potentiel hydraulique ont affecté de façon positive le résultat d'exploitation à hauteur de 0,9 Md€.

### Exercice 2001

- en application de l'article 79 de la loi de finance rectificative pour 2001, pour EDF, la rémunération de l'État est constituée exclusivement par le versement d'un dividende prélevé sur le bénéfice distribuable. En 2000, la rémunération de l'État était une charge fiscalement déductible. En retraçant la rémunération de l'État comptabilisée en 2000 afin de rendre comparable les comptes, le bénéfice de l'exercice 2000 aurait été de 563 M€ au lieu des 327 M€ publiés. Et en 2002, EDF a versé à l'État un dividende de 315 M€ sur le résultat de 2001.
- le protocole signé le 30 août 2001 avec la Cogema s'est traduit par un impact positif à l'ouverture de 1 285 M€ dont 1 074 M€ en résultat d'exploitation et 211 M€ en résultat financier.
- une provision pour dépréciation des titres de participation EDF International a été constituée à hauteur de 400 M€.

### Exercice 2002

Les événements non récurrents significatifs de l'exercice sont les suivants :

- un complément de provision pour dépréciation des titres de participation EDF International de 2 385 M€ (Cf. note 3) ,
- la renégociation du contrat de fourniture d'électricité à SEP s'est traduite par un produit net de 400 M€, dont 380 M€ en résultat d'exploitation et 20 M€ en résultat financier,
- Une reprise de provision d'exploitation sur les contrats déficitaires de ventes d'énergie pour 268 M€ due à l'effet du plafonnement de la contribution au Fonds du Service Public pour la Production d'Electricité (Cf. note 12),
- un produit d'exploitation de 351 M€ correspondant à une reprise de la provision pour maintien du potentiel hydraulique (Cf. note 12),
- une reprise de la provision pour dépenses de fin de cycle des combustibles nucléaires à hauteur de 375 M€ (Cf. note 12),
- la constitution de nouvelles provisions pour risques à hauteur de 233 M€.

## NOTE 1 – VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en millions d'euros)	Valeur brute au 31.12.01	Impact du règlement sur les passifs au 01.01.02 <sup>(1)</sup>	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31.12.02
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Logiciels	263		43	65	240
Autres	107		4	3	108
<b>Sous-total</b>	<b>370</b>	<b>-</b>	<b>46</b>	<b>68</b>	<b>349</b>
<b>Immobilisations corporelles du domaine propre</b>					
Terrains et agencements	468		12	35	444
Constructions	9 776		364	266	9 874
Tranches de production nucléaire	37 653	4 864	165	142	42 540
Matériel et outillage industriel hors réseau	10 358	13	230	248	10 354
Réseau du domaine propre	21 467		757	98	22 127
Autres immobilisations corporelles	2 166		150	189	2 126
<b>Sous-total</b>	<b>81 889</b>	<b>4 878</b>	<b>1 678</b>	<b>978</b>	<b>87 466</b>
<b>Immobilisations corporelles du domaine concédé</b>					
Terrains et agencements	49		2	-	50
Constructions	9 047		94	14	9 127
Matériel et outillage industriels hors réseau	1 760		83	93	1 749
Réseau du domaine concédé	42 579		2 358	267	44 671
Autres immobilisations corporelles	38		1	1	38
<b>Sous-total</b>	<b>53 473</b>	<b>-</b>	<b>2 537</b>	<b>375</b>	<b>55 636</b>
<b>Immobilisations en cours</b>					
Immobilisations corporelles	2 705		2 765	3 452	2 018
Immobilisations incorporelles	114		108	43	179
Pré-investissements	17		2	-	20
Avances et acomptes versés sur commandes	17		-8	1	8
<b>Sous-total</b>	<b>2 853</b>	<b>-</b>	<b>2 867</b>	<b>3 496</b>	<b>2 224</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>138 586</b>	<b>4 878</b>	<b>7 129</b>	<b>4 918</b>	<b>145 674</b>

(1) La contrepartie des valeurs brutes des actifs générés dans le cadre de la mise en oeuvre du règlement sur les passifs (CRC n°2000-06) a été enregistrée au 1<sup>er</sup> janvier 2002 en autres produits de gestion courante.

### Définition précise du périmètre des réseaux de Transport et de Distribution - Inventaire des immobilisations

La mise en oeuvre de la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du secteur public de l'électricité rend indispensable la définition précise du périmètre des réseaux de transport et de distribution.

Dans cette perspective, un nouveau cahier des charges du transport est en cours d'élaboration par les instances réglementaires compétentes. Il est encore trop tôt pour évaluer les éventuelles modifications de périmètre que pourrait entraîner ce nouveau cahier des charges.

Par ailleurs, l'entreprise a décidé le 17 septembre 2001 de mettre en oeuvre un projet d'inventaire physique des biens immobilisés. L'objectif est de rapprocher pour fin 2003 les données comptables avec les fichiers techniques représentatifs de la réalité physique.

Parallèlement, une action est lancée visant à renforcer la maîtrise des mouvements d'immobilisation affectant le patrimoine de l'entreprise.

L'année 2002 a été essentiellement consacrée à la définition, au test et à la validation des méthodologies dont le déploiement a été lancé dans le courant du 2<sup>e</sup> semestre 2002. Les premiers écarts connus, constatés dans les comptes au 31 décembre 2002, n'ont pas eu d'incidence significative.

L'ensemble des résultats de cet inventaire sera connu au cours de l'année 2003 et les incidences éventuelles sur les comptes de l'Entreprise ne peuvent être évaluées à ce jour.

## NOTE 2 - AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants cumulés au 31.12.01	Impact du règlement sur les passifs au 01.01.02 <sup>(1)</sup>	Augmentation	Diminution	Montants cumulés au 31.12.02
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Logiciels	132		50	65	116
Autres	42		5	3	44
<b>Sous-total</b>	<b>174</b>	<b>-</b>	<b>54</b>	<b>68</b>	<b>160</b>
<b>Immobilisations corporelles du domaine propre</b>					
Constructions et Agencements	5 024		388	170	5 242
Tranches de production nucléaire	25 002	3 403	1 185	20	29 570
Installations, matériels et outillages industriels hors réseaux <sup>(a)</sup>	8 276	12	374	225	8 437
Installations, matériels et outillages industriels sur réseaux	9 784		709	70	10 423
Autres immobilisations corporelles	1 674		164	183	1 655
<b>Sous-total</b>	<b>49 761</b>	<b>3 415</b>	<b>2 819</b>	<b>669</b>	<b>55 327</b>
<b>Immobilisations corporelles du domaine concédé</b>					
Constructions et Agencements	4 830		145	13	4 963
Installations, matériels et outillages industriels hors réseaux	1 094		107	93	1 109
Installations, matériels et outillages industriels sur réseaux	13 965		1 147	189	14 923
Autres immobilisations corporelles	30		2	1	31
<b>Sous-total</b>	<b>19 920</b>	<b>-</b>	<b>1 401</b>	<b>296</b>	<b>21 026</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>69 855</b>	<b>3 415</b>	<b>4 275</b>	<b>1 033</b>	<b>76 512</b>
<i>(a) Dont provisions pour dépréciation des centrales thermiques classiques</i>	28			11	17

(1) La contrepartie des amortissements des actifs générés dans le cadre de la mise en oeuvre du règlement sur les passifs (CRC n°2000-06) a été enregistrée au 1<sup>er</sup> janvier 2002 en dotations aux amortissements de l'exercice.

## NOTE 3 - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en millions d'euros)	Valeur Brute au 31.12.01	Augmentation	Diminution	Reclassements	Valeur brute au 31.12.02
Participations <sup>(1)</sup>	15 393	967	657	3 787	19 489
Créances rattachées aux participations <sup>(2)</sup>	1 094	2 328	6	-3 306	110
Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille <sup>(3)</sup>	834	607	395	4	1 050
Autres titres immobilisés <sup>(4)</sup>	689	54	117	-483	143
Prêts <sup>(5)</sup>	210	342	50		501
Dépôts et cautionnements autres <sup>(6)</sup>	2 205	1 797	189	-1 064	2 749
<b>TOTAL</b>	<b>20 424</b>	<b>6 095</b>	<b>1 414</b>	<b>-1 062</b>	<b>24 042</b>
	Valeur au 31.12.01	Dotations	Reprises	Reclassements	Valeur au 31.12.02
Provisions sur participations et créances rattachées <sup>(7)</sup>	-516	-2 411	4		-2 923
Provisions sur TIAP	-2	-39	3		-39
Provisions sur prêts et autres immobilisations financières	-74	-34	3		-105
<b>TOTAL</b>	<b>-592</b>	<b>-2 484</b>	<b>10</b>		<b>-3 067</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>19 832</b>				<b>20 975</b>

(1) La variation nette de ce poste provient :

- de la souscription au capital de C3 (190 M€),
- des augmentations de capital de Sofilo (82 M€), d'EDEV (126 M€) et EDF International (3 228 M€),
- de la prise de participation dans Italenergia Bis pour 590 M€, opération inscrite en Autres titres immobilisés en 2001,
- de l'intégration dans les comptes d'EDF des titres portés par Sapar Conseil et Sapar Location suite à la fusion-absorption de ces filiales par EDF, sans incidence sur la variation, ces titres ayant été cédés sur l'exercice 2002 pour 660 M€,
- les titres SNET ont fait l'objet d'un reclassement en Autres titres immobilisés (107 M€).

(2) La variation provient :

- des avances consolidables faites à EDF International (2 158 M€), à EDEV (75 M€) et à Edison (95 M€),
- de la capitalisation d'avances faites à EDF International et EDEV.

(3) Ce poste regroupe d'une part des investissements financiers (à concurrence de 683 M€) opérés dans une perspective de continuité d'exploitation pour participer au financement des opérations de fin de cycle provisionnées au passif du bilan. Les actifs dédiés à ces opérations comprennent également 1 287 M€ en OPCVM présentées en valeur mobilières de placement. Au total, ces actifs dédiés représentent 1 970 M€. D'autre part un portefeuille de 367 M€ a été constitué au 31.12.2002 pour en retirer à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante sans intervenir dans la gestion des sociétés dont les titres sont détenus.

(4) Reclassement des titres Italenergia Bis (590 M€) en Titres de participation et inversement pour les titres SNET (107 M€).

(5) La variation de ce poste est imputable notamment aux attributions de prêts accession à la propriété pour 240 M€.

(6) Les principales variations résultent :

- de prêts à EDF International pour 226 M€ et à C3 pour 481 M€,
- de la fusion-absorption de Sapar Location et Sapar Conseil avec EDF qui a eu pour conséquence l'intégration des prêts portés par ces filiales pour 705 M€. De plus, les prêts octroyés par EDF à ces filiales ont été annulés en 2002 pour 1 063 M€ suite à la fusion.

(7) En 2002, complément de provision pour dépréciation des titres EDF International de 2 385 M€.

	Montants à l'ouverture de l'exercice			Montants à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
<b>VALEUR DU PORTEFEUILLE DE TIAP</b>	<b>834</b>	<b>832</b>	<b>987</b>	<b>1 050</b>	<b>1 012</b>	<b>1 059</b>



## NOTE 4 - FILIALES ET PARTICIPATIONS (SUPÉRIEURES OU ÉGALES A 50 %)

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Provisions	% du	Capitaux	Résultats	Dividendes	Chiffres
Raison sociale	comptable	dépréciation	capital	propres	de l'exercice	reçus en	d'affaires
des titres détenus	31.12.02	détenu	2002 <sup>(1)</sup>	2002 <sup>(1)</sup>	2002	2002 <sup>(1)</sup>	
<b>I - Filiales</b>							
* Sociétés Holdings :							
- EDEV	459	-	100,0	453	39	-	3
- EDF International <sup>(2)</sup>	13 309	2 785	100,0	10 412 <sup>(2)</sup>	-1 031 <sup>(2)</sup>	-	11 529 <sup>(2)</sup>
- EDF Capital Investissement	137	-	100,0	137	-6	-	-
* Sociétés immobilières							
- GGF	475	-	99,86	441	37	46	48
- SOFILO	501	-	100,0	489	5	42	48
* Sociétés industrielles et commerciales :							
<b>En France</b>							
- Centrale Electrique Rhénane de Gambenheim	3	1	50,0	5	-	-	3
- Centrale Sidérurgique de Richemont (CSR)	152	122	100,0	15	-	-	1
- EDF TRADING	71	-	78,8	211	75	-	8 338
- EDENKIA	ns	-	50,0	-4	-3	2	-
- DALKIA Investissement	200	-	50,0	205	3	-	126
<b>A l'étranger</b>							
- SEMOBIS	26	-	100,0	46	6	4	107
- Electricité d'EMOSSON SA	14	-	50,0	96	-	-	32
- Rheinkrafwerk Iffezheim (RKL)	3	-	50,0	11	-	ns	5
- Forces Motrices du Châtelot	1	-	50,0	10	-	ns	4
* Sociétés et Etablissements financiers :							
- Société Anonyme de Gestion et de Contrôle des Participations (SAPAR FINANCE)	40	-	100,0	44	2	2	1
- C3	190	-	100,0	181	-9	-	-
<b>TOTAL I</b>	<b>15 581</b>	<b>2 907</b>				<b>96</b>	

(1) Comptes consolidés des holdings valorisés aux cours moyens pour les chiffres d'affaires et résultats et aux cours de fin de période pour les capitaux propres  
ns : non significatif (< 500 000 Euros)

(2) Données provisoires

## NOTE 4 - FILIALES ET PARTICIPATIONS (INFÉRIEURES A 50 %)

(en millions d'euros)	Valeur brute comptable des titres détenus	Provisions dépréciation 31.12.02	% du capital détenu	Capitaux propres 2002 <sup>(1)</sup>	Résultat de l'exercice 2002 <sup>(1)</sup>	Dividendes reçus en 2002
<b>Raison sociale</b>						
<b>Report total I</b>	15 581	2 907				96
<b>II - Participations</b>						
A/ la quote-part détenue par EDF est inférieure à 50 % et supérieure ou égale à 10 %						
Sociétés industrielles et commerciales						
<b>En France</b>						
DALKIA INTERNATIONAL	425	-	24,1	1 754	9	1
DALKIA HOLDING	897	-	34,0	1 147	32	13
<b>A l'étranger</b>						
HIFFRENSA	4	4	25,0		-	-
ITALENERGIA BIS (y compris bons de souscriptions) <sup>(2)</sup>	590	-	18,0	3 280	-500	-
<b>Total A</b>	1 916	4				14
B/ la quote-part détenue par EDF est inférieure à 10 % dont :						
AREVA	123	5	2,5		-	5
TOTAL FINA ELF	1 860	-	2,0		-	58
Autres <sup>(3)</sup>	8	-	-		-	9
<b>Total B</b>	1 991	5			-	72
<b>TOTAL II (A+B)</b>	3 907	9				86
<b>Total brut des participations I + II</b>	19 488	2 916				182
<b>Total net des participations</b>	16 572					
<b>III- Créances rattachées</b>						
- Autres	110	5				
<b>TOTAL III</b>	110	5				
<b>TOTAL - I + II + III</b>	19 599	2 923				182

(1) Données chiffrées en comptes consolidés.

(2) Montants estimés dans l'attente de la publication des comptes.

(3) Dont dividendes C2, 8 M€ au titre de 2001.

## NOTE 5 - SITUATION AU 31.12.2002 VIS-À-VIS DES ENTREPRISES LIÉES

<i>(en millions d'euros)</i> Sociétés	Créances d'EDF		Dettes d'EDF inscrites en compte courant	Solde net Créance = + Dette = -
	Prêts et autres créances	Compte courant		
EDF INTERNATIONAL	809	3		812
GROUPE-SOCIETES HOLDING EDEV		4	16	-12
SOCODEI	116		4	112
C3	481			481
RIO BRAVO 3	154			154
RIO BRAVO 4	55			55
UTE	204			204
SOPROLIF	91			91
SAE	41			41
VERO GMBH	63			63
SAPAR FINANCE	94			94
CONVENTION TRESORERIE GROUPE			705	-705

## NOTE 6 - STOCKS

### I - Stocks

La valeur comptable du stock de combustibles nucléaires, constitué de matières fissiles aux différents stades d'élaboration et du combustible en réacteur, passe de 6 256 M€ en 2001 à 6 047 M€ en 2002.

Suite à la confusion de patrimoine de la société NERSA en novembre 2000, les stocks ont été repris dans les comptes d'EDF. Ils sont dépréciés en totalité pour 208 M€.

### II - Autres approvisionnements

La valeur brute de ces stocks s'élève à 1 725 M€ en 2001 contre 1 664 M€ en 2002. Ce total inclut :

- la valeur des pièces de rechange d'usure concernant principalement les centrales thermiques nucléaires, destinées à remplacer, selon un rythme prévisible, des éléments que l'usage normal de l'appareil détériore progressivement,
- la valeur des pièces de rechange de sécurité.

## NOTE 7 - ÉTAT DES CRÉANCES

(en millions d'euros)	Montant brut au 31.12.01	Montant brut au 31.12.02	Degré d'exigibilité	
			échéance à -1 an	échéance à +1 an
<b>Créances</b>				
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations	1 094	110	5	104
Prêts	210	501	32	469
Autres immobilisations financières	2 205	2 749	819	1 930
<b>Sous-total</b>	<b>3 509</b>	<b>3 360</b>	<b>857</b>	<b>2 503</b>
<b>Créances de l'actif circulant</b>				
Créances d'exploitation :				
- Créances clients et comptes rattachés :				
• Factures établies	2 125	2 218	2 218	
• Factures à établir :				
- Énergie relevée	2 237	2 306	2 306	
- Énergie non relevée	3 876	3 603	3 603	
- Autres	84	137	137	
• Créances sur travaux non encore facturables	2			
- Autres créances d'exploitation <sup>(1)</sup>	2 746	3 368	3 241	127
Instruments de trésorerie		9	9	
Charges constatées d'avance	375	417	220	197
<b>Sous-total</b>	<b>11 445</b>	<b>12 057</b>	<b>11 733</b>	<b>324</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	614	346	346	
<b>TOTAL</b>	<b>15 568</b>	<b>15 763</b>	<b>12 936</b>	<b>2 827</b>
	<b>31.12.01</b>	<b>31.12.02</b>		
(1) Dont :				
Pensions versées d'avance par IEG Pensions	673	690		
État et collectivités publiques	1 028	1 033		
Fonds Communs de Créances	199	209		
Produits à recevoir de partenaires étrangers (centrales nucléaires en participation)	-	90		
Fonds du Service Public de la Production d'Électricité (FSPPE)	-	663		

## NOTE 8 - CHARGES À RÉPARTIR

(en millions d'euros)

	Montants nets au 01.01.02	Augmentation	Armortissement	Montants nets au 31.12.02	Dont à moins d'un an
<b>Charges différées</b>					
- Intérêts intercalaires	3 296	32	202	3 126	199
- Charges financières sur première charge de combustibles	25		17	8	8
<b>I – Total charges différées</b>	<b>3 321</b>	<b>32</b>	<b>219</b>	<b>3 134</b>	<b>207</b>
<b>II – Frais d'émission des emprunts <sup>(1)</sup></b>	<b>27</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>28</b>	<b>8</b>
<b>III – Charges à étaler</b>	<b>50</b>	<b>26</b>	<b>31</b>	<b>45</b>	<b>17</b>
<b>TOTAL CHARGES À REPARTIR ( I+II+III )</b>	<b>3 398</b>	<b>67</b>	<b>258</b>	<b>3 207</b>	<b>232</b>

(1) A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, les frais d'émission d'emprunts sont étalés de façon linéaire sur la durée de vie des emprunts.

## NOTE 9 - ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF ET PASSIF

Les écarts de conversion nets sont de 227 M€ (profit net latent de change).

Les écarts de conversion actif s'élèvent à 94 M€. Les pertes latentes de change (éléments non couverts par des instruments de couverture) sont provisionnées à 100 %, soit 61 M€ au 31 décembre 2002.

Les écarts de conversion passif (321 M€) résultent principalement des emprunts en USD (246 M€), en GBP (56 M€) et en AUD (7 M€) ainsi que de prêts en CHF (8 M€). Corrigés des swaps de couverture, lesquels sont comptabilisés uniquement en engagements, les profits latents sur emprunts sont de 129 M€.

## NOTE 10 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)

	Capital Dotations en capital	Réserves Prime de fusion	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement reçues	Provisions réglementées	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2000	8 129	5 024	-	327	94	486	14 060
Résultat 2001		-6		881	-7	-72	796
Affectation du résultat 2000		327		-327			
Autres variations		25	127		56		208
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2001</b>	<b>8 129</b>	<b>5 370</b>	<b>127</b>	<b>881</b>	<b>143</b>	<b>414</b>	<b>15 065</b>
Impact changement de méthodes			1 284				1 284
Résultat 2002		-2		-1 075 <sup>(a)</sup>	-14	-62	-1 153
Affectation du résultat 2001			566	-566			
Distribution du dividende				-315			-315
Autres variations					29	10	39
<b>SITUATION AU 31 DECEMBRE 2002</b>	<b>8 129</b>	<b>5 369</b>	<b>1 976</b>	<b>-1 075</b>	<b>158</b>	<b>362</b>	<b>14 921</b>

En 2001, les capitaux propres augmentent de 1 005 M€ en raison essentiellement :

- du résultat de 2001 (881 M€),
- de la fusion de H4 Holding avec EDF : résultat de l'exercice 2000 de H4 Holding (127 M€) enregistré en report à nouveau au 1<sup>er</sup> janvier 2001 et prime de fusion (25 M€),
- de participations reçues ou de remises gratuites d'ouvrages (56 M€).

Il est à noter que sur un résultat de 881 M€ réalisé en 2001, 85 M€ proviennent de montants inscrits en capitaux propres dont 72 M€ de reprises d'amortissements dérogatoires et de provisions réglementées (réévaluation de 1976) sur les immobilisations amortissables.

En 2002, les capitaux propres diminuent de 144 M€ du fait principalement :

- de l'impact au 1<sup>er</sup> janvier 2002 des changements de méthode comptable mis en œuvre en 2002, soit 1 284 M€ nets d'impôts sur les sociétés enregistrés en report à nouveau,
- de participations reçues ou des remises gratuites d'ouvrage pour 29 M€,

Et en sens inverse :

- de la distribution de dividendes sur le résultat 2001 pour 315 M€ conformément à la résolution votée par le Conseil d'Administration du 28 mars 2002,
- du résultat de 2002 (-1 075 M€).

L'impact au 1<sup>er</sup> janvier 2002 des changements de méthode résulte :

- de la mise en œuvre du règlement sur les passifs pour un montant de + 2 276 M€ diminué de l'impôt sur les sociétés y afférent (803 M€) soit + 1 473 M€,
- de l'étalement des frais d'émission d'emprunt (+27 M€),
- du complément de provision pour perte latente de change pour -216 M€ suite à la suppression de leur étalement sur la durée des emprunts.

Il est à noter que la perte comptable de 2002 (1 075 M€) comprend des produits de 78 M€ provenant de capitaux propres dont 62 M€ de reprises d'amortissements dérogatoires et de provisions réglementées (réévaluation de 1976) sur les immobilisations amortissables.

(a) Le résultat de 2002 inclut aussi une charge de 54 M€ (soit 35 M€ après impôt sur les sociétés) correspondant à l'impact au 1<sup>er</sup> janvier 2002 du règlement sur les passifs enregistré en compte de résultat.

## NOTE 11 – COMPTES SPÉCIFIQUES DES CONCESSIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	Solde au 31.12.01	Solde au 31.12.02
I . Contre-valeur des remises gratuites et participations reçues	15 286	15 749
II . Écarts de réévaluation		
- Réévaluation de 1959	520	519
- Réévaluation de 1976	1 019	952
III . Fonds de caducité	3 445	3 294
IV - Participations reçues sur immobilisations en-cours du domaine concédé	69	57
<b>TOTAL</b>	<b>20 339</b>	<b>20 571</b>

## NOTE 12 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Solde au 31.12.01	Impact changements de méthode <sup>(1)</sup>	Solde au 01.01.02	Dotations		Reprises d'exploitation		Virements internes et divers <sup>(4)</sup>	Solde au 31.12.02
				Exploitation <sup>(2)</sup>	Financières <sup>(3)</sup>	Exploitation suite à utilisation	Exploitation provision sans objet		
<i>(en millions d'euros)</i>									
Provisions pour pertes latentes de change	262	216	478	-	49	171	267	-	89
Autres provisions pour risques	83	1 481	1 564	233	74	321	283	3	1 270
<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>	<b>345</b>	<b>1 697</b>	<b>2 042</b>	<b>233</b>	<b>123</b>	<b>492</b>	<b>550</b>	<b>3</b>	<b>1 359</b>
Provisions renouvellement des immobilisations en concession	11 228	-	11 228	1 139	-	-	43	-320	12 004
Maintien du potentiel hydraulique	1 851	-	1 851	-	-	58	351	-	1 442
Fin de cycle des combustibles	17 149	-3 108	14 041	1 714	744	634	375	117	15 607
Déconstruction des centrales	10 942	-617	10 325	627	548	133	29	33	11 371
Réparations et entretien	928	105	1 033	15	-	149	-	-150	749
Autres provisions pour charges	942	-74	868	677	6	231	20	-	1 300
<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>	<b>43 040</b>	<b>-3 694</b>	<b>39 346</b>	<b>4 172</b>	<b>1 298</b>	<b>1 205</b>	<b>818</b>	<b>-320</b>	<b>42 473</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>43 385</b>	<b>-1 997</b>	<b>41 388</b>	<b>4 405</b>	<b>1 421</b>	<b>1 697</b>	<b>1 368</b>	<b>-317</b>	<b>43 832</b>

(1) Sur le report à nouveau

(2) Dont 1 517 M€ d'impact au 1<sup>er</sup> janvier 2002 lié à l'avis sur les passifs

(3) Dont 1 372 M€ de charges financières de désactualisation et 49 M€ de provisions pour pertes latentes de change

(4) Dont -320 M€ affectés au droit du concédant

## NOTE 12 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir notamment :

### 12.1 Les pertes latentes de change (89 M€)

Ces provisions concernent pour l'essentiel les pertes latentes de change sur les emprunts (36 M€), les swaps (17 M€) et les prêts aux filiales (25 M€).

### 12.2 Les autres risques (1 270 M€)

Ce poste comprend principalement :

- Une provision pour perte sur contrat d'achat d'énergie à la SNET constituée pour la différence, sur la période 2002-2009, entre le coût d'achat aux conditions contractuelles et le prix prévisionnel de l'électricité sur le marché européen. Au 31 décembre 2002, cette provision s'élève à 557 M€.
- Une provision pour perte sur contrats de ventes d'énergie qui représente la différence entre le coût complet de production nucléaire et le prix de vente des quantités d'énergie à livrer sur la durée des contrats. Au 31 décembre 2002, cette provision s'élève à 414 M€.

Ces deux provisions sont actualisées au taux de 5 % à partir de l'échéancier des pertes estimées sur les périodes contractuelles.

- Les autres provisions pour risques concernent notamment une provision destinée à couvrir les pertes estimées sur un projet de centrale de cogénération.

Par une lettre du 16 octobre 2002, la Commission de Bruxelles a engagé une procédure contre la France considérant qu'une aide d'État de 896 M€ aurait été consentie à EDF à l'occasion de la restructuration de son bilan au 1<sup>er</sup> janvier 1997. A ce jour, aucune provision n'a été constituée à ce titre.

Suite à l'explosion de l'usine AZF le 21 septembre 2001 à Toulouse, la société Grande Paroisse (Groupe TotalFinaElf), dont les responsabilités civile et pénale ont été mises en cause, a engagé une procédure en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Toulouse à l'encontre des gestionnaires d'installations électriques haute tension. L'entreprise considérant que sa responsabilité n'est pas engagée, aucune provision n'a été constituée à ce titre.

### 12.3 Les dépenses de renouvellement des ouvrages concédés de la distribution (12 004 M€)

(Cf. Règles et méthodes comptables § I)

### 12.4 Les dépenses de maintien aux conditions opérationnelles du potentiel hydraulique (1 442 M€)

La Provision pour Maintien du Potentiel Hydraulique est constituée dans le cadre des concessions de forces hydrauliques ; elle concerne l'ensemble des installations amortissables, sans distinction de régime juridique, faisant partie du périmètre des usines concédées. Elle est intégralement constituée à partir des schémas directeurs sur la durée moyenne des concessions.

Elle couvre :

- les travaux de gros entretien n'améliorant pas la capacité bénéficiaire future de l'actif existant au-delà du niveau antérieurement déterminé,
- les dépenses d'investissement concernant exclusivement le renouvellement des biens de retour des concessions de forces hydrauliques et les dépenses d'adaptation imposées par l'évolution de la réglementation, qui n'améliorent pas la capacité des biens.

La PMPH a été recalée en 2002 pour tenir compte d'une nouvelle estimation des programmes de travaux définis dans le cadre d'une nouvelle politique de maintenance aux conditions opérationnelles et en prenant en considération l'évolution de la réglementation et le retour d'expérience de la gestion des ouvrages hydrauliques.

### 12.5 Les dépenses de fin de cycle des combustibles nucléaires et des déchets radioactifs (15 607 M€)

Cette rubrique comprend :

- le traitement et le recyclage des combustibles irradiés de l'ensemble des filières nucléaires (REP, UNGG et Réacteur à Neutrons Rapides) y compris la contribution d'EDF aux coûts de reprise et de conditionnement des déchets anciens et la participation d'EDF à la déconstruction de l'usine de La Hague et le stockage des déchets issus de cette opération, constitués sur l'ensemble des combustibles en cours d'utilisation (pour la partie épuisée) ou consommés,
- la déconstruction de l'usine de retraitement des combustibles irradiés UNGG de Marcoule,
- la provision pour dernier cœur.

**12.5.1. La provision pour le retraitement des combustibles irradiés (8 397 M€)** a été estimée à partir des dispositions du protocole signé avec Cogema le 30 août 2001 et des accords transitoires conclus au cours de l'année 2002, lesquels fixent les grandes lignes du contrat (période 2001-2006) en cours de finalisation.

A partir de la quantité totale de combustible à retraiter au 31 décembre 2002, un échéancier des décaissements prévisionnels a été déterminé sur la base de quantités à transporter à l'usine de La Hague et de quantités à retraiter.



Les quantités à retraiter s'étalent sur la durée totale du contrat en cours de finalisation et sur une partie significative du ou des contrats ultérieurs.

La provision est calculée à partir des données issues du protocole susvisé pour l'ensemble des combustibles irradiés à retraiter pendant la période 2002-2006. Au-delà de cette période, la provision est évaluée sur la base d'hypothèses établies par les experts de l'entreprise et jugées les plus adaptées. Les éventuelles incidences qui résulteraient de choix techniques différents en matière de récupération de combustibles irradiés ne peuvent être évaluées à ce jour.

Cette provision (retraitement des combustibles) comprend également la contribution d'EDF aux coûts de reprise et de conditionnement des déchets anciens, ainsi que ceux relatifs à la déconstruction des installations de retraitement de La Hague. Ces coûts ont été révisés au 31 décembre 2002 en fonction des dispositions générales du protocole susvisé et de l'avancement des négociations menées au cours de l'année 2002 avec le prestataire en charge du retraitement.

Le montant de cette provision est déterminé de la façon suivante :

- l'assiette et la quote-part d'EDF dans le financement des opérations de reprise et de conditionnement des déchets anciens d'une part et de déconstruction des installations de retraitement de La Hague d'autre part, ont été évaluées sur la base d'estimations qui présentent des divergences d'appréciation entre Cogema et EDF. Le coût de la déconstruction de l'usine de La Hague a été calculé à partir du devis de SGN (société filiale de Cogema) datant de 1994 (sur la base du prix de référence 1989), après prise en compte de l'effet de l'évolution des prix. Il en résulte une incertitude sur le montant de la provision comptabilisée. Concernant les divergences d'appréciation précitées, EDF et Cogema se sont engagées sur un calendrier permettant une issue conclusive des négociations avant le 30 juin 2003, qui sera prise en compte dans l'arrêt du premier semestre 2003.
- l'échéancier des décaissements prévisionnels résulte d'estimations spécifiques faites par EDF concernant sa participation :
  - aux dépenses de reprise et de conditionnement des déchets jusqu'en 2020,
  - au financement de la déconstruction de l'usine de La Hague dont le calendrier a été estimé en fonction des dernières opérations de retraitement à effectuer.

### **12.5.2. La provision pour le retraitement du combustible de Creys-Malville (483 M€)**

Cette provision de 298 M€ au 31 décembre 2001 reposait sur des bases (évaluations techniques et financières) élaborées à partir du coût de retraitement du combustible REP.

Suite aux études menées par l'entreprise, celle-ci a finalement retenu en 2002 l'option, après un entreposage en piscine, d'un retraitement différé de l'ensemble du combustible appartenant à EDF dans des installations spécialement aménagées et qualifiées à cet effet. Ceci conduit à un complément de provision de 205 M€.

### **12.5.3. La provision pour évacuation et stockage des déchets radioactifs (3 511 M€)** concerne les dépenses relatives aux déchets:

- à faible radioactivité et à durée de vie courte destinés à être stockés en surface,
- à faible radioactivité et à durée de vie longue destinés à être stockés en sub-surface,
- à haute radioactivité et à durée de vie longue pour lesquels un stockage profond en couche géologique est envisagé.

En ce qui concerne l'évacuation et le stockage des déchets radioactifs à haute activité et à durée de vie longue, la loi du 30 décembre 1991 a instauré une période de recherches sur ces déchets, et d'études des possibilités de stockage et des procédés de conditionnement d'une durée maximale de 15 ans. Elle a notamment décidé la réalisation de laboratoires destinés à étudier les formations géologiques où seraient susceptibles d'être stockés ces déchets. La décision de construire deux laboratoires a été confirmée par une décision gouvernementale le 9 décembre 1998. Un décret du 3 août 1999 a autorisé l'ANDRA à installer et à exploiter un laboratoire souterrain sur le territoire de Bure (Meuse).

L'évaluation de la provision pour évacuation et stockage des déchets radioactifs à haute activité et à durée de vie longue repose aujourd'hui sur l'hypothèse d'une solution effective d'un stockage profond en sols argileux.

A défaut d'expérimentations menées à leur terme dans les délais fixés, le partage d'expérience avec des institutions étrangères (États-Unis, Allemagne, Belgique et Finlande) pourrait contribuer à la prise d'une décision par le Parlement en 2006.

Les coûts d'évacuation et de stockage sont évalués sur la base du devis ANDRA datant de 1996, après prise en compte de l'effet de l'évolution des prix au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Ils comprennent :

- une part fixe couvrant la totalité des dépenses nécessaires pour la mise en exploitation (études et construction) du centre de stockage et pour en assurer la surveillance,
- une part variable constituée par les coûts prévisibles d'exploitation du centre de stockage relatifs aux déchets existants et de ceux qui résulteront du retraitement des tonnes irradiées au 31 décembre 2002 et les coûts relatifs au transport des déchets jusqu'au centre de stockage.

L'échéancier des décaissements prévisionnels relatifs aux contributions financières (parts fixes et variables) d'EDF a été élaboré dans le respect du calendrier de construction et de remplissage des galeries. Les décaissements ainsi déterminés ont été inflatés et actualisés, conformément aux principes retenus.

#### 12.5.4. - La provision pour déconstruction de l'usine de retraitement des combustibles irradiés UNGG de Marcoule (968 M€) est évaluée sur la base :

- d'un devis de la Cogema établi en 1994, auquel a été appliquée une clef de répartition estimée par l'Entreprise pour tenir compte de la participation au financement de chacun des membres du GIE CODEM qui regroupe différents partenaires associés à la déconstruction de l'usine de Marcoule,
- du positionnement et de l'actualisation de décaissements en fonction d'un échancier décomposé en trois phases (mise à l'arrêt définitif, déconstruction et conditionnement des déchets, fin des opérations) également appréciés par l'Entreprise.

L'issue des négociations en cours entre les différentes parties prenantes à la déconstruction de l'usine de Marcoule serait susceptible d'avoir une incidence sur le niveau des provisions comptabilisées au 31 décembre 2002.

**12.5.5. La provision "Dernier cœur" (2 182 M€)** couvre les charges relatives au combustible, consécutives à l'arrêt définitif des réacteurs, et non couvertes par les opérations courantes de l'exploitation. Elle se décompose en deux postes :

- la dépréciation du stock résiduel de combustible en réacteur non totalement irradié au moment de l'arrêt définitif de ce dernier : sa valorisation est basée sur le prix moyen des stocks de composantes constaté au 31 décembre 2002,
- le coût des opérations de retraitement du combustible usé et des opérations d'évacuation et stockage des déchets y afférents. Ce coût est estimé sur la base des quantités valorisées à partir du coût généré par ces opérations. Ce coût est ensuite actualisé en adéquation avec les échanciers retenus pour le retraitement, l'évacuation et le stockage des déchets.

Cette provision étant liée à une obligation existant à la date de mise en service de la tranche de production nucléaire à laquelle le cœur appartient, les coûts sont intégralement provisionnés et un actif a été constitué en contrepartie de la provision aux conditions précisées au § 1.1.

## 12.6. Les charges liées à la déconstruction des centrales nucléaires (11 189 Mu) et des centrales thermiques à flammes (182 Mu)

Cette rubrique concerne la déconstruction :

- des centrales nucléaires filière REP en exploitation,
- des centrales nucléaires de première génération en phase de déconstruction,
- des centrales thermiques à flammes.

**12.6.1. Pour les centrales à réacteurs à eau pressurisée - filière REP (8 933 M€)**, paliers 900 MW, 1300 MW et N4, une étude du Ministère de l'Industrie et du Commerce datant de 1991 a déterminé une estimation du coût de référence,

et confirmé les hypothèses de la Commission PEON datant de 1979 en évaluant les coûts de déconstruction à environ 15 % des dépenses d'investissement ramenées à la puissance continue nette. Le scénario qui sous-tend cette évaluation prévoit qu'à l'issue des derniers travaux de déconstruction, les sites soient remis en état et que les terrains puissent être réutilisés.

Jusqu'au 31 décembre 2001, une revalorisation du coût de référence était faite chaque année par application de l'indice des prix du PIB et la provision pour déconstruction des centrales nucléaires était dotée linéairement sur la durée de vie de la centrale, soit 30 ans.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'intégralité de la valeur actuelle de l'engagement pour déconstruction des centrales nucléaires est désormais provisionnée. Un actif est créé en contrepartie de la provision aux conditions précisées au § I des Règles et méthodes comptables.

L'estimation de l'échancier des décaissements prévisionnels s'appuie sur le plan de déconstruction élaboré par les experts de l'entreprise prenant en compte l'ensemble des dispositions réglementaires et environnementales connues à ce jour. Elle intègre également un facteur d'incertitude lié au terme éloigné de ces décaissements.

En application du principe de non-compensation des actifs et des passifs pour l'estimation des provisions pour risques et charges, un actif à recevoir a également été comptabilisé sous la forme de produits à recevoir pour constater l'engagement des partenaires étrangers (EnBW et les partenaires belges) à prendre en charge, à hauteur de leur participation, la déconstruction des tranches 1 et 2 des centrales REP de CATTENOM et de CHOOZ B 1 et 2.

**12.6.2. La provision pour déconstruction des centrales nucléaires de première génération (992 M€)** est évaluée à partir du coût des travaux déjà réalisés, d'études, de devis et d'une intercomparaison réalisés par l'Entreprise, en fonction du programme de déconstruction adopté par l'Entreprise. Les décaissements envisagés ont été inflatés en fonction des échanciers établis en interne et actualisés.

#### 12.6.3. La provision pour la déconstruction de Creys-Malville (992 M€)

Le coût estimé de la déconstruction de la centrale de Creys-Malville est provisionné pour l'intégralité de l'engagement lié à la déconstruction de la centrale. Cette évaluation reste susceptible d'évoluer dans le futur, en fonction des résultats des études techniques sur les modalités pratiques de déconstruction.

## **12.6.4. La déconstruction des centrales de Phénix (102 M€) et de Brennilis (110 M€)** est également provisionnée.

**12.6.5. Les charges liées à la déconstruction des centrales thermiques à flammes (182 M€)** ont été appréhendées à la suite d'une étude effectuée en 1998 et fondée sur une estimation des coûts futurs à partir, d'une part, des coûts constatés pour les opérations passées et d'autre part, des estimations les plus récentes portant sur des centrales encore en activité.

Compte tenu de la sensibilité de ces provisions aux hypothèses retenues (provisions détaillées aux § 12.5 et 12.6), notamment en termes de coûts (en particulier estimation des coûts de déconstruction, devis de l'ANDRA et coûts des prestations de Cogema), de taux d'inflation et de taux d'actualisation long terme et d'échéanciers de décaissements, ces provisions sont réestimées chaque année avec, pour objectif, de minimiser les écarts entre les coûts qui seront finalement supportés par l'entreprise et les montants provisionnés. Ces réestimations annuelles pourraient conduire à des révisions des montants provisionnés.

## **12.7. Les charges liées aux dépenses de réparations et d'entretien (749 M€)**

Les provisions liées au remplacement de gros composants des centrales nucléaires (générateurs de vapeur, couvercles de cuves et rotors) ont été maintenues et leur montant est de 645 M€ au 31 décembre 2002.

En 2002, une provision relative aux révisions décennales des centrales nucléaires et des centrales thermiques à flammes a été constituée à dire d'experts internes à l'entreprise. A fin décembre 2002, 104 M€ ont été provisionnés à ce titre.

## **12.8. Les charges liées aux dépenses diverses (1 300 M€)**

Cette rubrique comprend notamment :

- une provision de 566 M€ destinée à couvrir une fraction des futures cotisations d'équilibre du régime de retraite des Industries Électriques et Gazières a été constituée en 2002 conformément aux dispositions du contrat de groupe avec l'État,
- une provision de 347 M€ dont l'objet est de couvrir la part supportée par EDF des charges correspondant aux programmes de travaux votés par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification restant à réaliser sur les exercices à venir,
- des provisions pour charges diverses concernant le personnel (259 M€) dont 120 M€ au titre des droits à médailles du travail acquis par les agents, 46 M€ au titre de l'abondement au Plan Épargne Entreprise, 40 M€ pour les agents en longue maladie et 36 M€ relatifs à des indemnités complémentaires de fin de carrière à verser à des cadres dirigeants relevant du statut des IEG. En outre, 17 M€ sont provisionnés au titre des redressements notifiés par l'Urssaf dans le cadre de ses contrôles et acceptés par l'Entreprise sur la période 2000-2002. La part de ces redressements non acceptée par l'entreprise s'élève à 26 M€.
- une provision pour charges liées à l'énergie livrée non facturée (89 M€).
- les autres provisions prises isolément ont un montant inférieur à 10 M€.

## NOTE 13 - ÉTAT DES DETTES

DETTES	Montant brut au 31.12.01	Montant brut au 31.12.02	Degré d'exigibilité		
			échéance à - 1an	échéance de 2 à 5 ans	échéance à + 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Dettes financières</b>					
Emprunts obligataires	8 967	8 442	2 091	2 805	3 546
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	604				
Autres emprunts <sup>(1)</sup>	5 429	6 872	2 063	1 545	3 265
Dettes financières diverses :					
- avances sur consommation	132	124	7	118	
- autres dettes	1 420	968	487	481	
<b>Sous-total dettes financières</b>	<b>16 551</b>	<b>16 407</b>	<b>4 648</b>	<b>4 948</b>	<b>6 811</b>
Avances et acomptes reçus des clients	2 620	2 767	2 767		
<b>Dettes d'exploitation d'investissement et divers</b>					
Fournisseurs et comptes rattachés :					
- factures parvenues	1 245	1 189	1 189		
- factures non parvenues	2 034	1 489	1 489		
Dettes fiscales et sociales	3 779	4 655	4 655		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :					
- factures parvenues	83	104	104		
- factures non parvenues	214	188	188		
Autres dettes :					
- clients créditeurs	37	32	32		
- autres comptes créditeurs <sup>(2)</sup>	3 556	4 262	4 262		
<b>Sous total dettes d'exploitation, d'investissement et divers</b>	<b>10 947</b>	<b>11 919</b>	<b>11 919</b>		
Instruments de trésorerie	1	10	10		
Produits constatés d'avance <sup>(3)</sup>	4 331	4 289	571	3 718	
<b>TOTAL</b>	<b>34 451</b>	<b>35 393</b>	<b>19 915</b>	<b>8 667</b>	<b>6 811</b>
	31.12.01	31.12.02			
(1) Dont :					
Billets de trésorerie	50	1 357			
Emprunts Medium Term Notes	4 793	4 788			
(2) Dont :					
Opérations réalisées avec les sociétés du Groupe	907	991			
Fonds Communs de Créances	2 275	2 284			
Fonds de Service Public de la Production d'Électricité (FSPPE)	0	605			

En 2002, la contribution d'EDF au FSPPE est enregistrée en impôts et taxes pour 1201 M€ et la compensation à recevoir, par EDF, est enregistrée en subvention pour 1 299 M€, soit un produit net d'exploitation de 98 M€.

(3) Il s'agit, pour l'essentiel, de versements effectués par des partenaires étrangers au titre de fournitures d'énergie à livrer au cours d'exercices futurs. Ces avances sont rapportées au résultat lorsque les livraisons interviennent.

**NOTE 14 - DETTES FINANCIÈRES AVANT SWAPS**

(en millions d'euros)

		Solde au 31.12.01	Analyse sommaire des variations			Autres	Solde au 31.12.02
			Nouveaux Emprunts	Rembour- sements	Ajustements de change		
<b>Emprunts obligataires émis par EDF</b>							
- en euros		8 440		820		271	7 890
- en devises		528	31	73	-1	67	552
<b>TOTAL</b>	<b>A</b>	<b>8 968</b>	<b>31</b>	<b>893</b>	<b>-1</b>	<b>338</b>	<b>8 442</b>
Emprunts auprès des établissements de crédits							
- en euros		-					-
Crédits à court terme							
- en euros		500		500			-
- en devises		-					-
Ventes de pension livrées de titres en euros		103		103			-
<b>TOTAL</b>	<b>B</b>	<b>603</b>	<b>-</b>	<b>603</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Autres emprunts							
Billets de trésorerie en Euros (BTR)		50	1307				1 357
Papier commercial en devises		562	171		-34		699
Euro Medium Term Notes (EMTN) en euros		1 810	438			-7	2 241
Euro Medium Term Notes (EMTN) en devises		2 984	611	633	-408	-6	2 547
Emprunts contractuels à caractère financier		23				5	28
<b>TOTAL</b>	<b>C</b>	<b>5 429</b>	<b>2 527</b>	<b>633</b>	<b>-442</b>	<b>-8</b>	<b>6 872</b>
<b>TOTAL DES EMPRUNTS A+B+C</b>		<b>15 000</b>	<b>2 558</b>	<b>2 129</b>	<b>-443</b>	<b>330</b>	<b>15 315</b>
Comptes bancaires créditeurs							
Débets bancaires différés	D	65				-33	32
Avances sur consommations	E	424				-333	91
Intérêts à payer	F	132		8			124
- en euros		242				-64	178
- en devises		45				50	95
<b>Sous total G</b>	<b>G</b>	<b>287</b>				<b>-14</b>	<b>273</b>
Avances diverses	H	643				-71	572
<b>TOTAL DES AUTRES DETTES D+E+F+G+H</b>		<b>1 551</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>-451</b>	<b>1 092</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>16 551</b>	<b>2 558</b>	<b>2 137</b>	<b>-443</b>	<b>-121</b>	<b>16 407</b>

## NOTE 15 - VENTILATION DES EMPRUNTS PAR DEVISES

Au 31 décembre 2002

(avant et après les opérations de swaps)

	Situation initiale de la Dette (au Passif)				Incidence des Swaps		Structure de la Dette après Swaps			
	en devises	en euros	% de la dette en devises	% de la dette	en devises	en euros	en devises	en euros	% de la dette en devises	% de la dette
<i>(en millions de devises)</i>										
I- Dette en euros		11 517	100,0	75,2	-1 998		9 519		100,0	61,9
<b>Sous-Total I</b>		<b>11 517</b>	<b>100,0</b>	<b>75,2</b>	<b>-1 988</b>		<b>9 519</b>		<b>100,0</b>	<b>61,9</b>
I- Dette en autres devises										
CHF	750	516	13,6	3,4	-150	-103	600	413	7,0	2,7
GBP	654	1 006	26,5	6,6	2 254	3 465	2 908	4 471	76,2	29
JPY	5 000	40	1,1	0,3	-5 000	-40	-	-	-	-
USD	2 274	2 168	57,1	14,2	-1 240	-1 182	1 034	986	16,8	6,4
AUD	125	67	1,7	0,4	-125	-67	-	-	-	-
<b>Sous-Total II</b>		<b>3 797</b>	<b>100,0</b>	<b>24,8</b>	<b>2 073</b>		<b>5 870</b>		<b>100,0</b>	<b>38,1</b>
<b>TOTAL I+II</b>		<b>15 314</b>		<b>100,0</b>	<b>73</b>		<b>15 389</b>			<b>100,0</b>

## NOTE 16 - STRUCTURE DE LA DETTE A TAUX FIXES ET A TAUX VARIABLES

(avant et après les opérations de swaps)

	Situation initiale de la Dette ( au Passif )			Incidence des Swaps		Structure de la Dette après Swaps		
	Montants	% 31.12.02	% 31.12.01	Montants	Montants	% 31.12.2002	% 31.12.01	
<i>(en millions d'euros)</i>								
<b>Taux fixe</b>								
- Emprunts long terme et EMTN	13 110			-3 298	9 812			
- Emprunt court terme	-			-	-			
- Incidence des swaps de taux				-4 422	-4 422			
<b>Sous-total</b>	<b>13 110</b>	<b>85,6</b>	<b>91,3</b>	<b>-7 719</b>	<b>5 390</b>	<b>35,0</b>	<b>38,3</b>	
<b>Taux variable</b>								
- Emprunts long terme et EMTN	149			3 371	3 520			
- Autres emprunts (y.c. BTR, CTCT, Pensions, Eurocrédit)	2 057			-	2 057			
- Incidence des swaps de taux				4 422	4 422			
<b>Sous-total</b>	<b>2 205</b>	<b>14,4</b>	<b>8,7</b>	<b>7 793</b>	<b>9 998</b>	<b>65,0</b>	<b>61,7</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 315</b>			<b>74</b>	<b>15 388</b>			

Le taux de coupon moyen de la dette à long terme après couverture ressort à 4,925 %. Ce taux est calculé sur le stock de dette à fin décembre 2002 en tenant compte des conditions de taux de clôture. Une variation des taux d'intérêt de 1 % appliquée aux éléments de dette à taux variables entraînerait une variation du taux de coupon moyen de 0,6 %.

## NOTE 17 – TITRISATION

### Titrisation de créances futures

Depuis 2000, EDF cède au premier semestre de l'exercice à un Fonds Commun de Créances (FCC) des créances futures sur des clients au titre de leurs contrats de fourniture d'énergie. Ces créances correspondent en fin d'année à de l'énergie livrée, enregistrée en chiffre d'affaires de l'exercice. Les créances n'étant plus futures, la contrepartie de la trésorerie reçue lors de la cession figure en dettes d'exploitation pour un montant de 2 283 M€ au 31 décembre 2002 contre 2 275 M€ à fin 2001.

Aucune opération de titrisation de créances immobilières n'a été effectuée en 2002.

## NOTE 18 – OPÉRATIONS FINANCIÈRES

### 1 - Tableau du hors-bilan financier

#### Situation au 31 décembre 2002

(en millions d'euros)

		à recevoir	à livrer
<b>- OPÉRATIONS LIÉES</b>			
<b>COUVERTURE PARTIELLE DU RISQUE DE TAUX</b>			
En euros			
- Achats de contrats CAP		4 729	
- Ventes de contrats CAP			176
- Swaps de taux - Court terme	EUR	100	100
En devises			
- Achats de contrats FLOOR	HUF	180	
- Ventes de contrats FLOOR	HUF		180
- Achats de contrats CAPS	HUF	180	
- Ventes de contrats CAPS	HUF		180
Swaps de taux - Long terme			
En euros	EUR	5 465	5 465
En devises	CHF	275	275
	USD	286	286
<b>- COUVERTURE AUTRES RISQUES</b>			
Swaps Titrisation	EUR	1 332	1 332
<b>( A ) - TOTAL DU RISQUE DE TAUX</b>		<b>12 546</b>	<b>7 994</b>
<b>- OPERATIONS LIEES</b>			
<b>COUVERTURE PARTIELLE DU RISQUE DE CHANGE</b>			
Opérations à terme			
- Contre-valeur en euros des devises engagées	FRF	17	-
	EUR	277	165
	USD	170	281
Swaps de capitaux - Long terme			
- Contre-valeur en euros des devises engagées	EUR	4 091	2 093
	JPY	40	-
	USD	1 564	381
	CHF	103	-
	GBP	-	3 465
	HUF	231	231
	AUD	67	-
<b>( B ) - TOTAL DU RISQUE DE CHANGE</b>		<b>6 560</b>	<b>6 616</b>
<b>TOTAL GENERAL ( A + B )</b>		<b>19 106</b>	<b>14 610</b>

## NOTE 18 - OPÉRATIONS FINANCIÈRES (SUITE)

### 2 - Commentaires du hors-bilan financier

Les montants figurant dans le tableau ci-contre correspondent aux capitaux notionnels valorisés, en tant que de besoin, sur la base des cours des devises au 31 décembre.

Pour les options :

- les achats de "PUT" (option de vendre) et les ventes de "CALL" (option d'acheter) figurent dans la colonne "à livrer",
- les achats de "CALL" (option d'acheter) et les ventes de "PUT" (option de vendre) figurent dans la colonne "à recevoir".

- Les swaps de capitaux ont toujours un caractère mixte (capitaux et intérêts).

- Les opérations financières à terme sont réalisées sur des marchés de gré à gré ou sur des marchés organisés :

- Opérations de change à terme : gré à gré.
- Options de change :
  - \* gré à gré
  - \* marché organisé : Philadelphie PHILEX
- Contrats Future : uniquement sur marchés organisés :
  - \* BUND EURIBOR : Eurex Frankfort
  - \* EURIBOR : LIFFE Londres
  - \* TBONDS TNOTES : CBOT Chicago
- Options de taux :
  - \* gré à gré : options sur Future, Bund OAT et BTAN.
  - \* organisé : sur l'ensemble des contrats Future précités ci-dessus.
- Swaps de taux ou de capitaux : marché de gré à gré.
- Contrats de CAP ou de FLOOR : marché de gré à gré.
- Swaptions : marché de gré à gré.

### 3 - Incidence des opérations de gestion financière sur le résultat de l'exercice

#### 1) Opérations à terme

##### Instruments de couverture dette à long terme :

- Swaps à long terme, caps et floors	+256 M€
--------------------------------------	---------

##### Instruments de couverture de gestion de trésorerie :

- Instruments de taux	-13 M€
- Instruments de change	+74 M€

<b>Sous - total</b>	<b>+317 M€</b>
---------------------	----------------

#### 2) Placements

- Valeurs mobilières de placement	-135 M€
- Placements monétaires	-11 M€
- Titres immobilisés	+93 M€

<b>Sous - total</b>	<b>-53 M€</b>
---------------------	---------------



#### 4 - Incidence des opérations de gestion financières sur le bilan

- La valeur des titres en euros déposés en garantie des opérations à terme s'élève à 30 M€.
- Aucune prime versée ou encaissée ne figure à l'actif ou au passif dans un compte transitoire d'instruments de trésorerie, toutes les opérations ayant été dénouées sur l'exercice.
- Les swaps, uniquement comptabilisés en engagements, ne modifient pas les emprunts figurant au bilan. Après correction des swaps, les emprunts exprimés en devises faisant partie de la zone euro diminuent de 1 998 M€ et ceux en devises ne faisant pas partie de la zone euro augmentent de 2 071 M€. Au total, le volume des emprunts est majoré de 73 M€ passant de 15 315 M€ à 15 388 M€. Les emprunts après swaps dégagent un gain latent net de change de 154 M€.
- Les swaps de change à long terme affectés dans les comptes consolidés à la couverture d'actifs portés par EDF International présentent une perte latente de 17 M€ provisionnée en totalité.

## NOTE 19 - AUTRES ENGAGEMENTS HORS-BILAN

### 1 - Avals, cautions et garanties

Les engagements donnés s'élèvent à 6 806 M€.

#### Italenergia bis

EDF détient 18% du capital d'Italenergia Bis (IEB), société-mère d'Edison, dont les titres sont inscrits à l'actif du bilan pour 590 millions d'euros (y compris bons de souscription).

Au cours de l'année 2002, EDF a souscrit divers engagements vis-à-vis des autres actionnaires d'IEB qui pourraient conduire à l'acquisition de tout ou partie des actions pour un montant de 3 736 millions d'euros, soit 82% du capital. EDF a consenti à FIAT une option (put) donnant le droit à FIAT de vendre à EDF 24,6% des actions et des warrants d'IEB au prix plancher de 1 147 millions d'euros. Cette option est exerçable entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 avril 2005, avec possibilité d'un exercice anticipé en cas de non respect par FIAT de ses obligations contractuelles envers les banques.

Du fait de la cession des 14% des actions d'IEB par Fiat aux banques italiennes (Intesa, San Paolo et Capitalia), EDF a consenti à ces banques une option (put) dans les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus, avec un prix plancher de 653 millions d'euros. Les banques (FIAT initialement) consentent également à EDF une option (call) donnant le droit à EDF de leur acheter 14% des actions et des warrants d'IEB dans l'hypothèse où :

- FIAT a exercé son put sur les 24,6%,
- les banques n'ont pas exercé leur Put sur les 14%.

Les banques italiennes (23,37% des actions hors actions acquises de FIAT) et Carlo Tassara (20% des actions) possèdent une option de vendre à EDF leurs actions et warrants IEB attachés à l'émission obligataire d'IEB (put), EDF ayant l'option de les acheter (call) avec un prix plancher de 1 936 millions d'euros exerçable entre février et avril 2005. Aucune anticipation à l'initiative des contreparties ne peut intervenir en l'espèce.

EDF s'est également engagée à souscrire directement à concurrence de 96 millions d'euros à une augmentation de capital en numéraire d'Edison d'un montant de 1 095 millions d'euros. Cette augmentation, qui sera effective dans le courant du premier semestre 2003, a déjà fait l'objet fin 2002 d'un versement enregistré en avance d'actionnaire. Une partie de cette augmentation de capital doit être réalisée par appel au marché. Si Edison devait renoncer au placement sur le marché, EDF s'est engagée à souscrire directement au même titre que les autres actionnaires d'IEB à cette augmentation de capital à hauteur de sa quote-part dans IEB, soit 106,7 millions d'euros.

En outre, EDF s'est engagée à garantir un emprunt obligataire coupon zéro au profit d'IEB Finance pour un montant arrêté au 31 décembre 2002 de 1 010 millions d'euros (échéance 2007). Les autres actionnaires d'IEB s'engagent à contre-garantir EDF pour leur quote-part de cet engagement à partir du 15 mars 2003.

Cette contre-garantie sera substituée par un nantissement des titres détenus par IEB dans Edison, donné par les autres actionnaires, lorsque ce nantissement sera possible.

L'évaluation des titres détenus dans IEB et des engagements financiers directs et indirects pris par EDF dans IEB et Edison reposent sur la méthode des free cash flows.

Les méthodes fondées sur les comparables boursiers ne paraissent pas appropriées en raison de la conjoncture boursière, de la faiblesse du flottant et du caractère de société en développement d'Edison. De la même façon, il n'existe pas à ce jour d'études d'analyses financières réalisées sur la base du nouveau business plan approuvé par le Conseil d'Administration d'Edison le 10 mars 2003.

Le business plan d'Edison repose notamment sur des cessions d'actifs, un fort développement d'ici 2008 et une amélioration de l'exploitation.

Les perspectives de valorisation, sur la base de la méthodologie retenue, font apparaître que la valeur de la société est en ligne avec les prix planchers des contrats d'option conclus entre EDF et ses partenaires, en supposant que l'ensemble des hypothèses du business plan soient tenues. Certaines de ces hypothèses ont un impact très sensible sur la valeur de l'entreprise.

#### Autres avals, cautions et garanties

Il s'agit pour l'essentiel d'engagements d'EDF avec des filiales : 200 M€ à Light, 191 M€ à Figlec, 160 M€ à Edev, 150 M€ à Sapar Finances, 102 M€ à Elcogas, 116 M€ à Dalkia Holding, 90 M€ au titre du contrat Lingao, 71 M€ au titre d'un projet au Vietnam, 59 M€ à des filiales immobilières et 66 M€ à EDF Trading.

Par ailleurs, EDF a garanti la bonne exécution de contrats rachetés par EDF Trading. A fin 2002, sur la base de la valeur de marché, le montant de ces contrats est estimé à 181 M€.

EDF dispose d'une option d'achat portant sur 4% du capital de Vivendi Environnement pour un montant global de 428 M€.

Cette option est exerçable entre le 24 décembre 2002 et le 23 décembre 2004.

## 2 - Autres engagements

Les engagements divers donnés par l'entreprise s'élèvent au total à 10 146 M€. Ils comprennent principalement 7 160 M€ au titre des marchés en cours et 2 960 M€ au titre de garanties données sur contrats.

## NOTE 20 - EFFECTIFS

### 1- Effectifs moyens annuels

L'effectif en équivalence à temps plein des agents statutaires s'élève à 110 806 (contre 113 827 en 2001) dont 110 659 à EDF et 147 détachés dans la Société de Traitement des Résidus Urbains (TIRU).

Le nombre moyen des agents temporaires s'établit à 1 101 (contre 1 236 en 2001).

Au total l'effectif annuel en équivalence à temps plein atteint 111 907 agents en 2002. Il était de 115 063 en 2001.

### 2 - Effectifs au 31 décembre

L'effectif des agents statutaires, pour EDF proprement dit, s'élève à fin 2002 à 112 728 (contre 115 677 fin 2001) dont 27 126 agents d'exécution, 59 656 agents de maîtrise et 25 946 cadres.

Les agents statutaires travaillant à la TIRU sont au nombre de 141.

Enfin, 523 agents temporaires sont employés par EDF.

Au total, l'effectif au 31 décembre 2002 s'élève à 113 392 agents contre 116 430 à fin 2001.

## NOTE 21 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

L'Entreprise a pris l'option de ne maintenir en résultat exceptionnel que des opérations nettement déconnectées de l'exploitation.

En 2001, le résultat exceptionnel bénéficiaire de 652 M€ se décompose, pour l'essentiel de la façon suivante :

- la moins-value enregistrée lors de la cession des créances immobilières relatives aux prêts "accession à la propriété" à un Fonds Commun de Créances s'est élevée à 43 M€,
- la plus-value dégagée lors de l'échange de titres des actions Framatome à l'occasion de la fusion entre le CEA et Framatome qui a donné naissance à la société AREVA s'élève à 79 M€,
- les cessions immobilières ont dégagé une plus-value de 488 M€,
- la reprise du supplément d'amortissement dégagé par la réévaluation de 1976 est de 71 M€,

- la reprise sur les amortissements dérogatoires des installations de désulfuration mises en service en 1999 à Cordemais et au Havre est de 43 M€. La reprise au résultat de la quote-part des subventions reçues au titre de la construction de ces centrales est de 7 M€.

En 2002, le résultat exceptionnel bénéficiaire de 358 M€ se décompose, pour l'essentiel de la façon suivante :

- les plus-values réalisées en 2002 sur les cessions de TIAP s'élèvent à 166 M€, dont 148 M€ sur les titres Péchiney,
- les cessions d'immobilisations ont dégagé une plus-value de 69 M€,
- la reprise du supplément d'amortissement dégagé par la réévaluation de 1976 est de 61 M€,
- la reprise sur les amortissements dérogatoires des installations de désulfuration mises en service en 1999 à Cordemais et au Havre est de 34 M€.

## NOTE 22 - SITUATION FISCALE

### 1- Groupe fiscal

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1988, EDF a opté pour le régime de l'intégration fiscale. En 1998, cette option a été renouvelée pour la période 1998-2002. Le périmètre d'intégration de l'exercice 2002 a été modifié compte tenu des évolutions du groupe EDF et comprend les filiales suivantes :

- Safidi, Proxidev, Sderd, Sodetrel,
- Edev, Shema, Sae, Cofiva,
- EDF International,
- GGF, Sofilo, Immobilière Montpellier Comédie, Immobilière Wagram Etoile, H4 Valorisation, Immocreys,
- Sapar Finance, Sapar Participations, I.E.S. France, EDF Capital investissement, RAC Electricité, Société C2, Société C3, Société C4, VTHR,
- C.S.R.

### 2- Situation fiscale différée ou latente

L'impôt sur les sociétés exigible, relatif au groupe fiscal, au titre de l'exercice 2002, s'élève à 1 811 M€. Il se décompose de la façon suivante :

- 980 M€ de charge au titre du résultat de l'exercice 2002 se répartissant en :

Charge d'impôt sur résultat courant	Charge d'impôt sur résultat exceptionnel	Charge d'impôt totale
905	75	980

- 803 M€ enregistrés en report à nouveau consécutivement à la mise en œuvre du règlement CRC 2000-06 au 1<sup>er</sup> janvier 2002,
- 28 M€ au titre de l'impôt dû par les filiales dans le cadre de l'intégration fiscale du groupe,

La constatation de la fiscalité latente et différée n'est pas effectuée dans les comptes individuels.

Les impôts différés traduisent l'effet des différences entre les bases comptables et les bases fiscales. Il s'agit notamment des différences temporaires constatées dans le rythme d'enregistrement des charges et produits.

Les impôts différés actifs traduisent des charges qui seront fiscalement déductibles ultérieurement ou des reports déficitaires qui entraîneront une diminution d'assiette fiscale.

Les impôts différés passifs traduisent soit des anticipations de déduction fiscales, soit des produits qui seront ultérieurement taxables et qui entraîneront un accroissement de l'assiette fiscale.

### Les impôts différés et latents évoluent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.02	variation	31.12.01	variation	31.12.00
<b>1. DIFFÉRENCES TEMPORAIRES GÉNÉRANT UN ACTIF D'IMPÔT</b>					
- Provisions non déductibles	-1 210	-416	-794	-362	-432
- Instruments financiers	-366	-258	-107	34	-141
- Écarts de conversion	-93	-84	-9	14	-23
- Autres	-143	7	-150	-60	-91
<b>TOTAL ACTIF D'IMPÔT - TAUX NORMAL</b>	<b>-1 812</b>	<b>-752</b>	<b>-1 060</b>	<b>-373</b>	<b>-687</b>
<b>2. DIFFÉRENCES TEMPORAIRES GÉNÉRANT UN PASSIF D'IMPÔT</b>					
- Charges à répartir	3 200	-171	3 371	-293	3 663
- Instruments financiers	570	292	278	-67	345
- Écarts de conversion	79	-199	278	78	200
<b>TOTAL PASSIF D'IMPÔT - TAUX NORMAL</b>	<b>3 849</b>	<b>-78</b>	<b>3 927</b>	<b>-281</b>	<b>4 208</b>
- Plus-values en sursis d'imposition nettes des moins-values	-	-316	316	120	197
<b>TOTAL PASSIF D'IMPÔT - TAUX RÉDUIT</b>	<b>-</b>	<b>-316</b>	<b>316</b>	<b>120</b>	<b>197</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 037</b>	<b>-1 146</b>	<b>3 183</b>	<b>-535</b>	<b>3 718</b>
Dette future d'impôt au taux de droit commun	722		1 016		1 252
Dette future d'impôt au taux réduit	-		64		40

## NOTE 23 - CHARGES DE PROPRE ASSUREUR

En matière d'assurance des dommages aux tiers résultant du risque nucléaire, la loi fait obligation à EDF d'avoir une couverture de sa responsabilité à hauteur de 91,45 M€ par sinistre. EDF dispose d'un contrat d'assurance pour couvrir ce risque.

Les dommages subis par ses biens propres ou en concessions ne sont pas assurés, sauf exceptions dont les plus notables concernent les dommages aux véhicules, aux matériels en cours de transport et aux immeubles à usage de bureau.

## NOTE 24 – PENSIONS ET AVANTAGES DU PERSONNEL

### 1. Les spécificités du régime spécial des entreprises des Industries Électriques et Gazières.

Le régime de retraite des agents statutaires de ces entreprises est un régime spécial, légal et obligatoire.

Les conditions de détermination des droits à retraite ainsi que celles du financement du régime fixées par le Statut National du Personnel (décret du 22 juin 1946) relèvent des Pouvoirs Publics. Les entreprises n'ont juridiquement pas la possibilité d'en adapter ou d'en modifier les termes.

Ce régime n'est pas un régime d'entreprise mais une composante de la législation sur les régimes obligatoires d'assurance vieillesse au sens de l'article L 711-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Il n'est en outre pas limité au seul secteur nationalisé (EDF et GDF) mais concerne également les entreprises non nationalisées.

EDF est par ailleurs un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial avec les obligations mais aussi les droits et garanties attachés à ce statut.

## 2. Les obligations financières actuelles d'EDF

Si les entreprises des Industries Electriques et Gazières n'ont pas d'obligation légale quant à la couverture directe des engagements de retraite, elles ont en revanche une obligation vis-à-vis du financement du régime dont elles assurent, dans le cadre de la réglementation actuelle, l'équilibre des charges annuelles.

Pour EDF le nombre d'affiliés au régime s'élève à fin 2002 à 112 728 actifs.

En 2002, la contribution d'EDF à l'équilibre du régime des IEG s'élève à 1 992 M€. Elle tient compte des compensations avec les autres régimes légaux de retraite (144 M€) et des charges de gestion du régime (24 M€).

En 1999, EDF a engagé un processus d'externalisation en vue de couvrir une fraction de ses futures cotisations d'équilibre au Régime de retraite des Industries Electrique et Gazière par des systèmes d'assurance. A ce titre, un montant total de 2 137 M€ a été versé dont 548 M€ pour 2001, 903 M€ en 2000 et 686 M€ en 1999. Pour 2002 une provision de 566 M€ a été constituée. Les versements aux sociétés d'assurance ont été effectués le 7 mars 2003.

Ce processus s'inscrit dans le cadre du Contrat d'Entreprise signé entre EDF et l'Etat en 1997 et repris dans le Contrat de Groupe du 14 mars 2001. La valeur du fonds s'élève à fin 2002 à 2 083 M€. L'objectif à atteindre n'est pas de se substituer au régime de retraite actuel, mais de couvrir un pourcentage des engagements totaux d'EDF prévu en croissance dans le temps.

### 3. Les évolutions prévisibles

#### 3.1 Pensions

Le Contrat de Groupe entre l'Etat et EDF mentionne la nécessité d'une réforme du régime de retraite avant fin 2003.

Les travaux engagés en ce sens ont abouti à un relevé de conclusions, intitulé "Refonder le financement du régime spécial de retraite des IEG", établi le 9 décembre 2002, et signé, par les employeurs et trois syndicats de salariés, au sein de la branche professionnelle des Industries Électriques et Gazières (IEG).

Ce relevé a été transmis aux pouvoirs publics par les signataires le 10 janvier 2003.

Les principales orientations portées sur le "Relevé de conclusions" du 9 décembre 2002" sont les suivantes :

- le maintien du régime spécial, de son unicité, ainsi que du principe de répartition sur lequel il repose,
- la création d'un organisme de sécurité sociale (caisse de retraite) qui reprend les droits et obligations du régime et qui assure - dans un cadre paritaire - la gestion du régime spécial,
- une diversification de ses sources de financement par une mutualisation plus large sur le plan démographique et financier dans le cadre de conventions conclues avec les régimes de solidarité interprofessionnelle (régime général, ARCCO, AGIRC), pour le financement des droits passés et futurs équivalents aux droits de base et aux droits complémentaires.
- un financement approprié et la garantie de l'Etat pour les droits spécifiques passés (droits supérieurs aux prestations des régimes de solidarité interprofessionnelle),
- le financement et la garantie (provisionnement) par l'Entreprise des droits spécifiques futurs (droits supplémentaires par rapport aux prestations des régimes de solidarité interprofessionnelle).

En résumé, cette réforme du financement devrait, tout en maintenant le régime spécial, assurer la garantie de celui-ci sur le long terme et placer les entreprises du secteur des IEG en situation :

- de bénéficier, comme toute entreprise française, au travers des cotisations versées, d'un dispositif libérateur pour le financement de la part des prestations équivalentes à celles des régimes de droit commun,
- d'éviter la charge du provisionnement intégral des droits passés, qui serait imposé par les futures normes comptables et qui résulterait d'une situation de statu quo, du fait du mode de financement totalement spécifique<sup>(1)</sup> du régime spécial des IEG.

Lorsque cette réforme sera mise en place, elle sera traduite dans les comptes.

#### 3.2. Autres avantages du personnel

En complément des retraites, d'autres avantages sont donnés aux actifs et aux inactifs ; ils comprennent :

- les avantages postérieurs à l'emploi :
  - le complément solidarité,
  - la couverture maladie,
  - l'avantage en nature énergie,
  - l'indemnité de secours immédiat,
  - l'indemnité compensatrice de fin d'études,
  - les indemnités de fin de carrière,
- les autres avantages à long terme :
  - les rentes d'accident du travail et de maladie professionnelle,
  - invalidité (hors invalidité suite à incapacité temporaire),
  - incapacité temporaire (montant par ailleurs provisionné) (Cf. note 12),
  - invalidité suite à incapacité temporaire,
  - les médailles du travail (montant par ailleurs provisionné) (Cf. note 12).

Ces avantages seront reconnus au plus tard en 2005 au moment du passage aux normes internationales.

*(1) Le régime des IEG et celui de la CNRACL (fonctionnaires des collectivités locales) sont les seuls régimes légaux et obligatoires de retraite à faire supporter le financement des retraites sur les seules ressources du secteur professionnel, sans apport extérieur.*

## NOTE 25 - BILANS DES ACTIVITÉS DISSOCIÉES - ACTIF

(en millions d'euros)	Production	Transport	Distribution	Autres activités	Total activités dissociées	Maison mère
	Montants nets	Montants nets	Montants nets	Montants nets	Montants nets	Montants nets
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>69</b>	<b>80</b>	<b>40</b>	<b>-</b>	<b>189</b>	<b>189</b>
<b>Immobilisations corporelles du domaine propre :</b>						
- Terrains	227	164	2	-	393	393
- Constructions	3 299	1 294	90	-	4 684	4 684
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	14 537	9 061	2 992	-	26 591	26 591
- Autres immobilisations corporelles	386	57	28	-	471	471
<b>Sous-total</b>	<b>18 449</b>	<b>10 577</b>	<b>3 112</b>	<b>-</b>	<b>32 139</b>	<b>32 139</b>
<b>Immobilisations corporelles du domaine concédé :</b>						
- Terrains	43	-	7	-	50	50
- Constructions	3 910	-	255	-	4 165	4 165
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	321	-	30 067	-	30 388	30 388
- Autres immobilisations corporelles	6	-	1	-	6	6
<b>Sous-total</b>	<b>4 279</b>	<b>-</b>	<b>30 331</b>	<b>-</b>	<b>34 610</b>	<b>34 610</b>
<b>Immobilisations corporelles en cours :</b>						
- Travaux en cours	546	639	856	-	2 042	2 037
- Avances et acomptes versés	-	5	3	-	8	8
<b>Sous-total</b>	<b>546</b>	<b>644</b>	<b>859</b>	<b>-</b>	<b>2 050</b>	<b>2 045</b>
<b>Immobilisations incorporelles en cours :</b>						
- Travaux informatiques	104	75	-	-	179	179
<b>Immobilisations financières :</b>						
- Participations et créances rattachées	16 674	2	-	-	16 676	16 676
- Titres immobilisés	1 154	-	-	-	1 154	1 154
- Prêts et autres immobilisations financières	2 993	30	122	-	3 146	3 146
<b>Sous-total</b>	<b>20 821</b>	<b>32</b>	<b>122</b>	<b>-</b>	<b>20 975</b>	<b>20 975</b>
<b>TOTAL I ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>44 269</b>	<b>11 408</b>	<b>34 463</b>	<b>-</b>	<b>90 141</b>	<b>90 136</b>
<b>Stocks et en cours :</b>						
- Matières premières	6 066	-	-	-	6 066	6 066
- Autres approvisionnements	997	118	50	-	1 165	1 165
- En cours de production	27	-	15	-	42	42
<b>Sous-total Stocks</b>	<b>7 089</b>	<b>118</b>	<b>65</b>	<b>-</b>	<b>7 273</b>	<b>7 273</b>
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>337</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>346</b>	<b>346</b>
<b>Créances d'exploitation :</b>						
- Créances clients et comptes rattachés	5 414	678	3 004	-	9 096	7 995
- Autres créances d'exploitation	4 421	136	894	20	5 471	3 331
<b>Sous-total Créances d'exploitation</b>	<b>9 834</b>	<b>813</b>	<b>3 899</b>	<b>20</b>	<b>14 567</b>	<b>11 326</b>
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>1 739</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 739</b>	<b>1 739</b>
<b>Instruments de trésorerie</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>1 784</b>	<b>10</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>1 895</b>	<b>433</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>359</b>	<b>52</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>417</b>	<b>417</b>
<b>Sous-total Autres éléments actif circulant</b>	<b>3 891</b>	<b>62</b>	<b>107</b>	<b>-</b>	<b>4 060</b>	<b>2 598</b>
<b>TOTAL II ACTIF CIRCULANT</b>	<b>21 151</b>	<b>1 003</b>	<b>4 071</b>	<b>20</b>	<b>26 245</b>	<b>21 543</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)</b>	<b>2 295</b>	<b>867</b>	<b>59</b>	<b>-</b>	<b>3 220</b>	<b>3 207</b>
<b>Primes de remboursement des obligations (IV)</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>57</b>	<b>57</b>
<b>Écarts de conversion - actif (V)</b>	<b>70</b>	<b>23</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>94</b>	<b>94</b>
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV + V)</b>	<b>67 812</b>	<b>13 327</b>	<b>38 598</b>	<b>21</b>	<b>119 758</b>	<b>115 038</b>

Les écarts constatés entre le total des comptes dissociés et les comptes sociaux concernent le bas de bilan et la détermination du résultat d'exploitation. Ils sont liés à la mise en œuvre des protocoles qui concernent essentiellement l'exploitation.

## NOTE 25 - BILANS DES ACTIVITÉS DISSOCIÉES - PASSIF

(en millions d'euros)	Production	Transport	Distribution	Autres activités	Total activités dissociées	Maison mère
	Montants nets	Montants nets	Montants nets	Montants nets	Montants nets	Montants nets
<b>Capital</b>	224	104	65	2	395	395
<b>Dotations en capital</b>	4 393	2 029	1 276	36	7 734	7 734
<b>Prime de fusion</b>	25	-	-	-	25	25
<b>Écarts de réévaluation :</b>						
- Réserve spéciale -Loi du 28.12.59	339	209	84	-	633	633
- Réserve réglementée -Loi du 29.12.76	25	15	-	-	40	40
<b>Réserves diverses</b>	2 598	1 240	834	-32	4 641	4 641
<b>Réserves réglementées - plus-values nettes à long terme</b>	17	8	5	-	30	30
<b>Report à nouveau</b>	1 784	141	54	-3	1 976	1 976
<b>Résultat de l'exercice</b>	-1 282	112	97	-1	-1 075	-1 075
<b>Subventions d'investissement reçues</b>	4	146	21	-	172	158
Provisions réglementées :						
- Provisions relatives aux immobilisations amortissables (loi du 30.12.77)	44	99	33	-	175	175
- Amortissements dérogatoires	186	1	-	-	187	187
<b>Sous-total Capitaux propres</b>	8 359	4 103	2 470	2	14 934	14 921
<b>Contre-valeur des biens en nature mis en concessions</b>	1 517	-	15 708	-	17 224	17 220
<b>Fonds de caducité</b>	-	-	3 294	-	3 294	3 294
<b>Participations reçues sur immobilisations en cours du domaine concédé</b>	1	-	56	-	57	57
<b>Sous-total Comptes spécifiques des concessions</b>	1 518	-	19 058	-	20 576	20 571
<b>TOTAL I FONDS PROPRES</b>	9 877	4 103	21 528	2	35 510	35 492
<b>Provisions pour risques</b>	1 316	23	20	-	1 359	1 359
<b>Provisions pour charges :</b>						
- Renouvellement des immobilisations du domaine concédé	24	-	11 980	-	12 004	12 004
- Fin de cycle des combustibles nucléaires	15 607	-	-	-	15 607	15 607
- Autres charges	14 141	68	653	-	14 862	14 862
<b>TOTAL II PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	31 089	91	12 652	-	43 832	43 832
<b>Dettes financières :</b>						
- Emprunts obligataires	2 098	5 745	599	-	8 442	8 442
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
- Autres emprunts	6 022	798	53	-	6 872	6 872
<b>Sous-total Emprunts</b>	8 120	6 543	652	-	15 315	15 315
- Avances sur consommation reçues	72	-	52	-	124	124
- Autres dettes	724	197	51	-	972	968
<b>Sous- total Dettes financières</b>	8 916	6 740	755	-	16 412	16 407
<b>Avances et acomptes recus</b>	1 624	24	1 119	-	2 767	2 767
<b>Dettes d'exploitation, d'investissement et divers :</b>						
- Fournisseurs et comptes rattachés	1 995	572	1 211	-	3 778	2 679
- Dettes fiscales et sociales	4 356	250	1 217	3	5 826	4 655
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	285	6	-	-	292	292
- Autres dettes	5 176	48	34	6	5 264	4 294
<b>Sous-total Dettes d'exploitation, d'investissement et divers</b>	11 812	876	2 462	10	15 160	11 919
<b>Instrument de trésorerie</b>	10	1 448	-	9	1 468	10
<b>Produits constatés d'avance</b>	4 186	21	81	-	4 289	4 289
<b>TOTAL III DETTES</b>	26 549	9 109	4 418	19	40 095	35 393
<b>Écarts de conversion - passif (IV)</b>	297	24	-	-	321	321
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	67 812	13 327	38 598	21	119 758	115 038



## NOTE 26 - COMPTES DE RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DISSOCIÉES - CHARGES

(en millions d'euros)	Production	Transport	Distribution	Autres activités	Total activités dissociées	Maison mère
<b>1. CHARGES D'EXPLOITATION</b>						
<b>Consommations de l'exercice en provenance de tiers</b>	<b>10 585</b>	<b>1 807</b>	<b>5 999</b>	<b>51</b>	<b>18 442</b>	<b>12 362</b>
Achats d'approvisionnements stockés :						
- Matières premières	1 670	-	-	-	1 670	1 670
- Autres approvisionnements	174	179	308	-	660	660
Achats de prestations de service	1 338	-	-	-	1 338	1 338
Achats d'énergie à des tiers	2 585	335	622	-	3 542	2 917
Achats non stockés de matières et fournitures	349	34	184	-	566	566
Rabais, Remises, Ristournes obtenues sur achats	-27	-3	-	-	-30	-30
Services extérieurs :						
- Personnel extérieur	76	7	12	-	95	95
- Loyers en crédit bail	4	-	-	-	5	5
- Autres	4 417	1 255	4 873	51	10 597	5 141
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>2 710</b>	<b>375</b>	<b>473</b>	<b>-</b>	<b>3 559</b>	<b>3 559</b>
Taxe professionnelle	826	190	158	-	1 173	1 173
Autres	1 884	185	316	-	2 386	2 386
<b>Charges de personnel <sup>(1)</sup></b>	<b>4 922</b>	<b>539</b>	<b>1 767</b>	<b>1</b>	<b>7 229</b>	<b>7 222</b>
Salaires et traitements	2 798	300	935	-	4 033	4 033
Intéressement	50	3	7	-	61	61
<b>Charges sociales</b>	<b>2 075</b>	<b>235</b>	<b>825</b>	<b>1</b>	<b>3 135</b>	<b>3 128</b>
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>8 885</b>	<b>773</b>	<b>2 210</b>	<b>-</b>	<b>11 868</b>	<b>11 868</b>
Aux amortissements :						
- Immobilisations	5 443	676	1 247	-	7 367	7 367
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	210	27	21	-	258	258
<b>Sous-total : Amortissements</b>	<b>5 653</b>	<b>703</b>	<b>1 269</b>	<b>-</b>	<b>7 625</b>	<b>7 625</b>
Aux provisions:						
- Sur Immobilisations	-	-	-	-	-	-
- Sur l'actif circulant	237	15	5	-	256	256
- Pour risques et charges	2 994	56	937	-	3 987	3 987
<b>Sous-total : Provisions</b>	<b>3 232</b>	<b>71</b>	<b>942</b>	<b>-</b>	<b>4 244</b>	<b>4 244</b>
<b>Autres charges</b>	<b>918</b>	<b>70</b>	<b>226</b>	<b>-</b>	<b>1 213</b>	<b>910</b>
<b>TOTAL I</b>	<b>28 020</b>	<b>3 564</b>	<b>10 675</b>	<b>52</b>	<b>42 311</b>	<b>35 921</b>
<b>2. QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>						
<b>TOTAL II</b>	<b>17</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17</b>	<b>17</b>
<b>3. CHARGES FINANCIERES</b>						
Dotations aux amortissements et provisions	4 277	32	6	-	4 315	4 315
Intérêts et charges assimilées	571	435	42	-	1 047	990
Différences négatives de change	304	-	-	-	305	305
<b>TOTAL III</b>	<b>5 152</b>	<b>467</b>	<b>47</b>	<b>-</b>	<b>5 667</b>	<b>5 610</b>
<b>4. CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>						
Sur opérations en capital :						
- Eléments immobilisés sortis de l'actif	743	-	-	-	743	743
- Autres	6	1	-5	-	2	2
Dotations aux amortissements et provisions	-15	-	2	-	-13	-13
Autres charges exceptionnelles	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL IV</b>	<b>735</b>	<b>-</b>	<b>-2</b>	<b>-</b>	<b>733</b>	<b>733</b>
<b>Total charges (I à IV)</b>	<b>33 923</b>	<b>4 031</b>	<b>10 721</b>	<b>53</b>	<b>48 728</b>	<b>42 281</b>
<b>5. RÉSULTAT BRUT DE L'EXERCICE</b>	<b>-399</b>	<b>184</b>	<b>170</b>	<b>-2</b>	<b>-48</b>	<b>-48</b>
<b>6. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>	<b>883</b>	<b>72</b>	<b>73</b>	<b>-1</b>	<b>1 027</b>	<b>1 027</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-1 282</b>	<b>112</b>	<b>97</b>	<b>-1</b>	<b>-1 075</b>	<b>-1 075</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>33 524</b>	<b>4 215</b>	<b>10 891</b>	<b>50</b>	<b>48 680</b>	<b>42 233</b>
<i>(1) Dont contribution versée au régime de retraite des Industries Électriques et Gazières</i>	1 465	163	547	1	2 176	2 176

Les écarts constatés entre le total des comptes dissociés et les comptes sociaux concernent le bas de bilan et la détermination du résultat d'exploitation. Ils sont liés à la mise en œuvre des protocoles qui concernent essentiellement l'exploitation.

## NOTE 26 - COMPTES DE RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DISSOCIÉES - PRODUITS

<i>(en millions d'euros)</i>	Production	Transport	Distribution	Autres activités	Total activités dissociées	Maison mère
<b>1. PRODUITS D'EXPLOITATION</b>						
<b>1.1 Production vendue (chiffre d'affaires) <sup>(2)</sup>:</b>	<b>21 206</b>	<b>3 740</b>	<b>10 010</b>	<b>38</b>	<b>34 993</b>	<b>28 895</b>
Ventes d'énergie	18 187	-	-	-	18 187	27 022
- Ventes de produits résiduels	4	4	1	-	9	9
- Ventes de matières, appareils et matériels	4	2	1	-	8	8
- Travaux	5	5	74	-	84	84
- Études, prestations de services et divers	3 007	3 729	9 934	37	16 706	1 773
<b>1.2 Production stockée</b>	<b>228</b>	<b>-</b>	<b>-2</b>	<b>-</b>	<b>226</b>	<b>226</b>
<b>1.3 Production immobilisée</b>	<b>54</b>	<b>205</b>	<b>688</b>	<b>-</b>	<b>948</b>	<b>948</b>
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE (1.1 à 1.3)</b>	<b>21 488</b>	<b>3 945</b>	<b>10 696</b>	<b>38</b>	<b>36 167</b>	<b>30 069</b>
<b>1.4 Subventions d'exploitation</b>	<b>1 301</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 301</b>	<b>1 301</b>
<b>1.5 Reprises sur provisions</b>	<b>2 635</b>	<b>25</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>2 760</b>	<b>2 760</b>
<b>1.6 Transferts de charges</b>	<b>221</b>	<b>2</b>	<b>55</b>	<b>12</b>	<b>291</b>	<b>116</b>
<b>1.7 Autres produits</b>	<b>5 463</b>	<b>139</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>5 615</b>	<b>5 499</b>
<b>TOTAL I</b>	<b>31 108</b>	<b>4 112</b>	<b>10 865</b>	<b>50</b>	<b>46 135</b>	<b>39 745</b>
<b>2. QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN</b>						
<b>TOTAL II</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>3. PRODUITS FINANCIERS</b>						
De participations	182	-	-	-	182	182
D'autres valeurs mobilières et créances d'actifs	137	-	-	-	137	137
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	17	-	-	-	17	17
Intérêts et produits divers	311	37	16	-	364	307
Différences positives de change	193	-	-	-	194	194
Reprises sur provisions	514	13	-	-	527	527
Transferts de charges	-	32	-	-	32	32
<b>TOTAL III</b>	<b>1 355</b>	<b>82</b>	<b>17</b>	<b>-</b>	<b>1 453</b>	<b>1 396</b>
<b>4. PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>						
Sur opérations en capital :						
- Produits des cessions d'éléments d'actif	976	1	1	-	978	978
- Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	3	9	3	-	14	14
- Autres	2	-	-	-	2	2
Reprises sur amortissements et provisions	79	12	6	-	97	97
<b>TOTAL IV</b>	<b>1 060</b>	<b>22</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>1 091</b>	<b>1 091</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>33 524</b>	<b>4 215</b>	<b>10 891</b>	<b>50</b>	<b>48 680</b>	<b>42 233</b>
<i>(2) Dont à l'exportation</i>	2 602	-	-	-	2 602	2 602

## NOTE 27 - BILAN DE L'ACTIVITÉ PRODUCTION - ACTIF

Actif (en millions d'euros)	31.12.02			31.12.01
	MONTANTS BRUTS	AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	MONTANTS NETS	MONTANTS NETS
<b>Immobilisations incorporelles :</b>	<b>128</b>	<b>58</b>	<b>69</b>	<b>80</b>
<b>Immobilisations corporelles du domaine propre :</b>				
- Terrains	241	14	227	250
- Constructions	7 509	4 210	3 299	3 485
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	51 219	36 682	14 537	14 367
- Autres immobilisations corporelles	1 749	1 363	386	411
<b>Sous-total</b>	<b>60 717</b>	<b>42 268</b>	<b>18 449</b>	<b>18 513</b>
<b>Immobilisations corporelles du domaine concédé :</b>				
- Terrains	43	-	43	42
- Constructions	8 383	4 473	3 910	3 953
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	985	664	321	316
- Autres immobilisations corporelles	31	26	6	7
<b>Sous-total</b>	<b>9 442</b>	<b>5 163</b>	<b>4 279</b>	<b>4 317</b>
<b>Immobilisations corporelles en cours :</b>				
- Travaux en cours	546	-	546	775
- Avances et acomptes versés	-	-	-	5
<b>Sous-total</b>	<b>546</b>	<b>-</b>	<b>546</b>	<b>780</b>
<b>Immobilisations incorporelles en cours :</b>				
Travaux informatiques	104	-	104	44
<b>Immobilisations financières :</b>				
- Participations et créances rattachées	19 597	2 923	16 674	15 971
- Titres immobilisés	1 193	39	1 154	1 520
- Prêts et autres immobilisations financières	3 098	105	2 993	2 328
<b>Sous-total</b>	<b>23 888</b>	<b>3 067</b>	<b>20 821</b>	<b>19 819</b>
<b>TOTAL I ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>94 826</b>	<b>50 557</b>	<b>44 269</b>	<b>43 553</b>
<b>Stocks et en cours :</b>				
- Matières premières	6 291	225	6 066	6 249
- Autres approvisionnements	1 480	483	997	1 069
- En cours de production	34	8	27	26
<b>Sous-total Stocks</b>	<b>7 805</b>	<b>715</b>	<b>7 089</b>	<b>7 344</b>
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>337</b>	<b>-</b>	<b>337</b>	<b>594</b>
<b>Créances d'exploitation :</b>				
- Créances clients et comptes rattachés :	5 590	176	5 414	8 182
- Autres créances d'exploitation	4 450	29	4 421	3 552
<b>Sous-total Créances d'exploitation</b>	<b>10 040</b>	<b>206</b>	<b>9 834</b>	<b>11 734</b>
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>2 113</b>	<b>375</b>	<b>1 739</b>	<b>1 417</b>
<b>Instruments de trésorerie</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>-</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>1 784</b>	<b>-</b>	<b>1 784</b>	<b>1 689</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>359</b>	<b>-</b>	<b>359</b>	<b>323</b>
<b>Sous-total Autres éléments actif circulant</b>	<b>4 266</b>	<b>375</b>	<b>3 891</b>	<b>3 429</b>
<b>TOTAL II ACTIF CIRCULANT</b>	<b>22 447</b>	<b>1 296</b>	<b>21 151</b>	<b>23 101</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	5 511	3 216	2 295	2 479
Primes de remboursement des obligations (IV)	67	40	27	47
Écarts de conversion - actif (V)	70	-	70	253
<b>TOTAL GÉNÉRAL ( I + II + III + IV + V)</b>	<b>122 921</b>	<b>55 109</b>	<b>67 812</b>	<b>69 432</b>

## NOTE 27 - BILAN DE L'ACTIVITÉ PRODUCTION - PASSIF

Passif (en millions d'euros)		31.12.02	31.12.01
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	CAPITAL	224	224
	DOTATION EN CAPITAL	4 393	4 393
	PRIME DE FUSION	25	25
	ÉCARTS DE RÉÉVALUATION :		
	- Réserve spéciale - Loi du 28.12.59	339	339
	- Réserve réglementée - Loi du 29.12.76	25	27
	Réserves diverses	2 598	2 598
	Réserves réglementées - plus-values nettes à long terme	17	17
	Report à nouveau	1 784	127
	Résultat de l'exercice	-1 282	542
	Subventions d'investissement reçues	4	7
	Provisions réglementées :		
	- Provisions relatives aux immobilisations amortissables (loi du 30.12.77)	44	45
	- Amortissements dérogatoires	186	218
<b>Sous-total Capitaux propres</b>	<b>8 359</b>	<b>8 563</b>	
Contre-valeur des biens en nature mis en concessions	1 517	1 557	
Fonds de caducité	-	3	
Participations reçues sur immobilisations en cours du domaine concédé	1	2	
<b>Sous-total comptes spécifiques des concessions</b>	<b>1 518</b>	<b>1 561</b>	
<b>TOTAL I FONDS PROPRES</b>	<b>9 877</b>	<b>10 124</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Provisions pour risques	1 316	306
	Provisions pour charges :		
	- Renouvellement des immobilisations du domaine concédé	24	22
	- Fin de cycle des combustibles nucléaires	15 607	16 821
- Autres charges	14 141	14 456	
<b>TOTAL II PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>31 089</b>	<b>31 605</b>	
<b>DETTES</b>	Dettes financières :		
	- Emprunts obligataires	2 098	2 866
	- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	604
	- Autres emprunts	6 022	4 144
	<b>Sous-total Emprunts</b>	<b>8 120</b>	<b>7 614</b>
	- Avances sur consommation reçues	72	132
	- Autres dettes	724	1 251
	<b>Sous- total Dettes financières</b>	<b>8 916</b>	<b>8 997</b>
	Avances et acomptes reçus	1 624	2 472
	Dettes d'exploitation, d'investissement et divers :		
	- Fournisseurs et comptes rattachés	1 995	3 413
	- Dettes fiscales et sociales	4 356	3 115
	- Dettes sur immos et comptes rattachés	285	284
- Autres dettes	5 176	4 583	
<b>Sous-total Dettes d'exploitation, d'investissement et divers</b>	<b>11 812</b>	<b>11 397</b>	
Instruments de trésorerie	10	526	
Produits constatés d'avance	4 186	4 304	
<b>TOTAL III DETTES</b>	<b>26 549</b>	<b>27 695</b>	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Écarts de conversion - passif (IV)	297	8
<b>TOTAL GÉNÉRAL ( I + II + III + IV)</b>	<b>67 812</b>	<b>69 432</b>	

## NOTE 28 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITE PRODUCTION - CHARGES

Charges (hors taxes) (en millions d'euros)	31.12.02	31.12.01
	Totaux partiels	Totaux partiels
<b>1. CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
<b>Consommations de l'exercice en provenance de tiers</b>	10 585	10 977
Achats d'approvisionnements stockés :		
- Matières premières	1 670	
- Autres approvisionnements	174	
Achats de prestations de service	1 338	
Achats d'énergie à des tiers	2 585	
Achats non stockés de matières et fournitures	349	
Rabais, Remises, Ristournes obtenues sur achats	-27	
Services extérieurs :	-	
- Personnel extérieur	76	
- Loyers en crédit bail	4	
- Autres	4 417	
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	2 710	1 621
Taxe professionnelle	826	
Autres	1 884	
<b>Charges de personnel <sup>(1)</sup></b>	4 922	4 972
Salaires et traitements	2 798	
Intéressement	50	
Charges sociales	2 075	
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	8 885	4 524
Aux amortissements :		
- Immobilisations	5 443	
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	210	
<b>Sous-total : Amortissements</b>	5 653	
Aux provisions :		
- Sur Immobilisations	-	
- Sur l'actif circulant	237	
- Pour risques et charges	2 994	
<b>Sous-total : Provisions</b>	3 232	
<b>Autres charges</b>	918	2 215
<b>TOTAL I</b>	28 020	24 309
<b>2. QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN</b>		
<b>TOTAL II</b>	17	21
<b>3. CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements et provisions	4 277	662
Intérêts et charges assimilées	571	579
Différences négatives de change	304	238
<b>TOTAL III</b>	5 152	1 479
<b>4. CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations en capital :		
- Éléments immobilisés sortis de l'actif	743	2 108
- Autres	6	5
Dotations aux amortissements et provisions	-15	-
Autres charges exceptionnelles	-	-
<b>TOTAL IV</b>	735	2 113
<b>Total charges (I à IV)</b>	33 923	27 923
<b>5. RÉSULTAT BRUT DE L'EXERCICE</b>	-399	1 059
<b>6. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>	883	517
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	-1 282	542
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	33 524	28 982
(1) Dont contribution versée au régime de retraite des Industries Electriques et Gazières	1 465	1 454

## NOTE 28 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITE PRODUCTION - PRODUITS

Produits (hors taxes) (en millions d'euros)	31.12.02	31.12.01
	Totaux partiels	Totaux partiels
<b>1. PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>1.1 PRODUCTION VENDUE (CHIFFRE D'AFFAIRES) <sup>(2)</sup> :</b>	<b>21 206</b>	<b>21 414</b>
- Ventes d'énergie	18 187	
- Ventes de produits résiduels	4	
- Ventes de matières, appareils et matériels	4	
- Travaux	5	
- Études, prestations de services et divers	3 007	
<b>1.2 Production stockée</b>	<b>228</b>	<b>-14</b>
<b>1.3 Production immobilisée</b>	<b>54</b>	<b>191</b>
<b>Production de l'exercice (1.1 à 1.3)</b>	<b>21 488</b>	<b>21 590</b>
<b>1.4 Subventions d'exploitation</b>	<b>1 301</b>	<b>2</b>
<b>1.5 Reprises sur provisions</b>	<b>2 635</b>	<b>2 168</b>
<b>1.6 Transferts de charges</b>	<b>221</b>	<b>519</b>
<b>1.7 Autres produits</b>	<b>5 463</b>	<b>791</b>
<b>TOTAL I</b>	<b>31 108</b>	<b>25 071</b>
<b>2. QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>		
<b>TOTAL II</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>3. PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations	182	160
D'autres valeurs mobilières et créances d'actifs	137	123
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	17	13
Intérêts et produits divers	311	515
Différences positives de change	193	134
Reprises sur provisions	514	245
Transferts de charges	-	-
<b>TOTAL III</b>	<b>1 355</b>	<b>1 190</b>
<b>4. PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations en capital :		
- Produits des cessions d'éléments d'actif	976	2 621
- Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	3	3
- Autres	2	7
Reprises sur amortissements et provisions	79	89
<b>TOTAL IV</b>	<b>1 060</b>	<b>2 720</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>33 524</b>	<b>28 982</b>
(2) Dont à l'exportation	2 602	2 409

## NOTE 29 - BILAN DE L'ACTIVITÉ TRANSPORT - ACTIF

Actif (en millions d'euros)	31.12.02			31.12.01
	MONTANTS BRUTS	AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	MONTANTS NETS	MONTANTS NETS
<b>Immobilisations incorporelles :</b>	<b>160</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>79</b>
<b>Immobilisations corporelles du domaine propre :</b>				
- Terrains	202	37	164	164
- Constructions	2 195	901	1 294	1 232
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	16 752	7 691	9 061	8 914
- Autres immobilisations corporelles	231	174	57	48
<b>Sous-total</b>	<b>19 380</b>	<b>8 803</b>	<b>10 577</b>	<b>10 358</b>
<b>Immobilisations corporelles du domaine concédé :</b>				
- Terrains	-	-	-	-
- Constructions	-	-	-	-
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-
- Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Immobilisations corporelles en cours :</b>				
- Travaux en cours	639	-	639	942
- Avances et acomptes versés	5	-	5	8
<b>Sous-total</b>	<b>644</b>	<b>-</b>	<b>644</b>	<b>950</b>
<b>Immobilisations incorporelles en cours :</b>				
- Travaux informatiques	75	-	75	70
<b>Immobilisations financières :</b>				
- Participations et créances rattachées	2	-	2	1
- Titres immobilisés	-	-	-	-
- Prêts et autres immobilisations financières	30	-	30	4
<b>Sous-total</b>	<b>32</b>	<b>-</b>	<b>32</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL I ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>20 291</b>	<b>8 883</b>	<b>11 408</b>	<b>11 462</b>
<b>Stocks et en cours :</b>				
- Matières premières	-	-	-	-
- Autres approvisionnements	134	16	118	125
- En cours de production	-	-	-	-
<b>Sous-total Stocks</b>	<b>134</b>	<b>16</b>	<b>118</b>	<b>125</b>
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>20</b>
<b>Créances d'exploitation :</b>				
- Créances clients et comptes rattachés :	693	15	678	779
- Autres créances d'exploitation	137	1	136	80
<b>Sous-total Créances d'exploitation</b>	<b>830</b>	<b>16</b>	<b>813</b>	<b>858</b>
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Instruments de trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>52</b>	<b>-</b>	<b>52</b>	<b>44</b>
<b>Sous-total Autres éléments actif circulant</b>	<b>62</b>	<b>-</b>	<b>62</b>	<b>52</b>
<b>TOTAL II ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 035</b>	<b>32</b>	<b>1 003</b>	<b>1 055</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	1 107	240	867	853
Primes de remboursement des obligations (IV)	108	81	27	47
Écarts de conversion - actif (V)	23	-	23	23
<b>TOTAL GÉNÉRAL ( I + II + III + IV + V )</b>	<b>22 564</b>	<b>9 236</b>	<b>13 327</b>	<b>13 440</b>

## NOTE 29 - BILAN DE L'ACTIVITÉ TRANSPORT - PASSIF

Passif (en millions d'euros)	31.12.02	31.12.01
<b>Capital</b>	<b>104</b>	<b>104</b>
<b>Dotations en capital</b>	<b>2 029</b>	<b>2 029</b>
<b>Prime de fusion</b>	-	-
<b>Écarts de réévaluation :</b>		
Réserve spéciale -Loi du 28.12.59	209	209
Réserve réglementée -Loi du 29.12.76	15	15
<b>Réserves diverses</b>	<b>1 240</b>	<b>1 240</b>
<b>Réserves réglementées - plus-values nettes à long terme</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>141</b>	-
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>112</b>	<b>250</b>
<b>Subventions d'investissement reçues</b>	<b>146</b>	<b>123</b>
<b>Provisions réglementées :</b>		
- Provisions relatives aux immobilisations amortissables (loi du 30.12.77)	99	111
- Amortissements dérogatoires	1	2
<b>Sous-total Capitaux propres</b>	<b>4 103</b>	<b>4 089</b>
<b>Contre-valeur des biens en nature mis en concessions</b>	-	-
<b>Fonds de caducité</b>	-	-
<b>Participations reçues sur immobilisations en cours du domaine concédé</b>	-	-
<b>Sous-total Comptes spécifiques des concessions</b>	-	-
<b>TOTAL I FONDS PROPRES</b>	<b>4 103</b>	<b>4 090</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>Provisions pour risques</b>	<b>23</b>	<b>21</b>
<b>Provisions pour charges :</b>		
- Renouvellement des immobilisations du domaine concédé	-	-
- Fin de cycle des combustibles nucléaires	-	-
- Autres charges	68	53
<b>TOTAL II PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>91</b>	<b>75</b>
<b>DETTES</b>		
<b>Dettes financières :</b>		
- Emprunts obligataires	5 745	5 524
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
- Autres emprunts	798	1 143
<b>Sous-total Emprunts</b>	<b>6 543</b>	<b>6 667</b>
- Avances sur consommation reçues	-	-
- Autres dettes	197	156
<b>Sous-total Dettes financières</b>	<b>6 740</b>	<b>6 823</b>
<b>Avances et acomptes reçus</b>	<b>24</b>	<b>34</b>
<b>Dettes d'exploitation, d'investissement et divers :</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	572	587
Dettes fiscales et sociales	250	210
Dettes sur immos et comptes rattachés	6	12
Autres dettes	48	23
<b>Sous-total Dettes d'exploitation, d'investissement et divers</b>	<b>876</b>	<b>833</b>
<b>Instruments de trésorerie</b>	<b>1 448</b>	<b>1 561</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>21</b>	<b>24</b>
<b>TOTAL III DETTES</b>	<b>9 109</b>	<b>9 274</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
<b>Écarts de conversion - passif (IV)</b>	<b>24</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL ( I + II + III + IV)</b>	<b>13 327</b>	<b>13 440</b>



## NOTE 30 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ TRANSPORT - CHARGES

Charges (hors taxes) (en millions d'euros)	31.12.02	31.12.01
	Totaux partiels	Totaux partiels
<b>1. CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
<b>Consommations de l'exercice en provenance de tiers</b>	1 807	2 124
Achats d'approvisionnements stockés :		
- Matières premières	-	
- Autres approvisionnements	179	
Achats de prestations de service	-	
Achats d'énergie à des tiers	335	
Achats non stockés de matières et fournitures	34	
Rabais, Remises, Ristournes obtenues sur achats	-3	
Services extérieurs :		
- Personnel extérieur	7	
- Loyers en crédit bail	-	
- Autres	1 255	
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	375	360
Taxe professionnelle	190	
Autres	185	
<b>Charges de personnel <sup>(1)</sup></b>	539	537
Salaires et traitements	300	
Intéressement	3	
Charges sociales	235	
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	773	727
Aux amortissements :		
- Immobilisations	676	
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	27	
<b>Sous-total : amortissements</b>	703	
Aux provisions :		
- Sur Immobilisations	-	
- Sur l'actif circulant	15	
- Pour risques et charges	56	
<b>Sous-total : provisions</b>	71	
<b>Autres charges</b>	70	63
<b>TOTAL I</b>	3 564	3 810
<b>2. QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN</b>		
<b>TOTAL II</b>	-	-
<b>3. CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements et provisions	32	32
Intérêts et charges assimilées	435	447
Différences négatives de change	-	15
<b>TOTAL III</b>	467	495
<b>4. CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations en capital :		
- Éléments immobilisés sortis de l'actif	-	2
- Autres	1	-
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	-
<b>TOTAL IV</b>	-	2
<b>Total charges (I à IV)</b>	4 031	4 307
<b>5. RÉSULTAT BRUT DE L'EXERCICE</b>	184	417
<b>6. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>	72	167
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	112	250
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	4 215	4 724
(1) Dont contribution versée au régime de retraite des Industries Électriques et Gazières	163	148

## NOTE 30 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ TRANSPORT - PRODUITS

Produits (hors taxes) (en millions d'euros)	31.12.02	31.12.01
	Totaux partiels	Totaux partiels
<b>1. PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>1.1 Production vendue (chiffre d'affaires) <sup>(2)</sup>:</b>	<b>3 740</b>	<b>4 363</b>
- Ventes d'énergie	-	
- Ventes de produits résiduels	4	
- Ventes de matières, appareils et matériels	2	
- Travaux	5	
- Études, prestations de services et divers	3 729	
<b>1.2 Production stockée</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>1.3 Production immobilisée</b>	<b>205</b>	<b>205</b>
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE (1.1 à 1.3)</b>	<b>3 945</b>	<b>4 568</b>
<b>1.4 Subventions d'exploitation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>1.5 Reprises sur provisions</b>	<b>25</b>	<b>30</b>
<b>1.6 Transferts de charges</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>1.7 Autres produits</b>	<b>139</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL I</b>	<b>4 112</b>	<b>4 603</b>
<b>2. QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>		
<b>TOTAL II</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>3. PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances d'actifs	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Intérêts et produits divers	37	2
Différences positives de change	-	10
Reprises sur provisions	13	15
Transferts de charges	32	53
<b>TOTAL III</b>	<b>82</b>	<b>81</b>
<b>4. PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations en capital :		
- Produits des cessions d'éléments d'actif	1	6
- Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	9	3
- Autres	-	17
Reprises sur amortissements et provisions	12	13
<b>TOTAL IV</b>	<b>22</b>	<b>40</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4 215</b>	<b>4 724</b>
(2) Dont à l'exportation	-	-

## NOTE 31 - BILAN DE L'ACTIVITÉ DISTRIBUTION - ACTIF

Actif (en millions d'euros)	31.12.02			31.12.01
	MONTANTS BRUTS	AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	MONTANTS NETS	MONTANTS NETS
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>61</b>	<b>21</b>	<b>40</b>	<b>38</b>
<b>Immobilisations corporelles du domaine propre :</b>				
- Terrains	2	-	2	1
- Constructions	169	79	90	87
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	7 050	4 057	2 992	3 136
- Autres immobilisations corporelles	146	118	28	32
<b>Sous-total</b>	<b>7 367</b>	<b>4 255</b>	<b>3 112</b>	<b>3 256</b>
<b>Immobilisations corporelles du domaine concédé :</b>				
- Terrains	8	-	7	7
- Constructions	744	489	255	265
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	45 435	15 368	30 067	28 963
- Autres immobilisations corporelles	6	6	1	1
<b>Sous-total</b>	<b>46 194</b>	<b>15 863</b>	<b>30 331</b>	<b>29 236</b>
<b>Immobilisations corporelles en cours :</b>				
- Travaux en cours	856	-	856	1 005
- Avances et acomptes versés	3	-	3	4
<b>Sous-total</b>	<b>859</b>	<b>-</b>	<b>859</b>	<b>1 009</b>
<b>Immobilisations incorporelles en cours :</b>				
- Travaux informatiques	-	-	-	-
<b>Immobilisations financières :</b>				
- Participations et créances rattachées	-	-	-	-
- Titres immobilisés	-	-	-	-
- Prêts et autres immobilisations financières	122	-	122	8
<b>Sous-total</b>	<b>122</b>	<b>-</b>	<b>122</b>	<b>8</b>
<b>TOTAL I ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>54 602</b>	<b>20 139</b>	<b>34 463</b>	<b>33 547</b>
<b>Stocks et en cours :</b>				
- Matières premières	-	-	-	-
- Autres approvisionnements	50	-	50	71
- En cours de production	15	-	15	18
<b>Sous-total Stocks</b>	<b>65</b>	<b>-</b>	<b>65</b>	<b>90</b>
<b>Avances et acomptes versés sur commande</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Créances d'exploitation :</b>				
- Créances clients et comptes rattachés :	3 081	76	3 004	1 064
- Autres créances d'exploitation	901	7	894	114
<b>Sous-total Créances d'exploitation</b>	<b>3 982</b>	<b>83</b>	<b>3 899</b>	<b>1 178</b>
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Instruments de trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>100</b>	<b>518</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>8</b>
<b>Sous-total Autres éléments actif circulant</b>	<b>107</b>	<b>-</b>	<b>107</b>	<b>526</b>
<b>TOTAL II ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 154</b>	<b>83</b>	<b>4 071</b>	<b>1 794</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	101	42	59	40
Primes de remboursement des obligations (IV)	11	8	3	5
Écarts de conversion - ACTIF (V)	2	-	2	2
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>58 870</b>	<b>20 272</b>	<b>38 598</b>	<b>35 388</b>

## NOTE 31 - BILAN DE L'ACTIVITÉ DISTRIBUTION - PASSIF

Passif (en millions d'euros)		31.12.02	31.12.01
	Capital	65	65
	Dotations en capital	1 276	1 276
	Prime de fusion	-	-
	Écarts de réévaluation :		
	- Réserve spéciale -Loi du 28.12.59	84	84
	- Réserve réglementée -Loi du 29.12.76	-	-
<b>FONDS PROPRES</b>	Réserves diverses	834	834
	Réserves réglementées - plus-values nettes à long terme	5	5
	Report à nouveau	54	0
	Résultat de l'exercice	97	94
	Subventions d'investissement reçues	21	14
	Provisions réglementées :		
	- Provisions relatives aux immobilisations amortissables (loi du 30.12.77)	33	38
	- Amortissements dérogatoires	-	-
	<b>Sous-total Capitaux propres</b>	<b>2 470</b>	<b>2 412</b>
		Contre-valeur des biens en nature mis en concessions	15 708
	Fonds de caducité	3 294	3 442
	Participations reçues sur immobilisations en cours du domaine concédé	56	67
	<b>Sous-total Comptes spécifiques des concessions</b>	<b>19 058</b>	<b>18 777</b>
<b>TOTAL I FONDS PROPRES</b>		<b>21 528</b>	<b>21 189</b>
<b>PROV. RISQUES ET CHARGES</b>	Provisions pour risques	20	18
	Provisions pour charges :		
	- Renouvellement des immobilisations du domaine concédé	11 980	11 206
	- Fin de cycle des combustibles nucléaires	-	-
	- Autres charges	653	482
<b>TOTAL II PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>		<b>12 652</b>	<b>11 70</b>
<b>DETTES</b>	Dettes financières :		
	- Emprunts obligataires	599	576
	- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
	- Autres emprunts	53	119
	<b>Sous-total Emprunts</b>	<b>652</b>	<b>696</b>
	- Avances sur consommation reçues	52	-
	- Autres dettes	51	36
	<b>Sous- total Dettes financières</b>	<b>755</b>	<b>732</b>
	Avances et acomptes reçus	1 119	114
	Dettes d'exploitation, d'investissement et divers :		
- Fournisseurs et comptes rattachés	1 211	1 159	
- Dettes fiscales et sociales	1 217	463	
- Dettes sur immobilisation et comptes rattachés	-	-	
- Autres dettes	34	21	
<b>Sous-total Dettes d'exploitation, d'investissement et divers</b>	<b>2 462</b>	<b>1 644</b>	
Instruments de trésorerie	-	-	
Produits constatés d'avance	81	4	
<b>TOTAL III DETTES</b>		<b>4 418</b>	<b>2 493</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Écarts de conversion - passif (IV)	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>		<b>38 598</b>	<b>35 388</b>

## NOTE 32 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ DISTRIBUTION - CHARGES

Charges (hors taxes) (en millions d'euros)	31.12.02 Totaux partiels	31.12.01 Totaux partiels
<b>1. CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
<b>Consommations de l'exercice en provenance de tiers</b>	5 999	6 828
Achats d'approvisionnements stockés :		
- Matières premières	-	
- Autres approvisionnements	308	
Achats de prestations de service	-	
Achats d'énergie à des tiers	622	
Achats non stockés de matières et fournitures	184	
Rabais, Remises, Ristournes obtenues sur achats	-	
Services extérieurs :		
- Personnel extérieur	12	
- Loyers en crédit bail	-	
- Autres	4 873	
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	473	479
Taxe professionnelle	158	
Autres	316	
<b>Charges de personnel <sup>(1)</sup></b>	1 767	1 654
Salaires et traitements	935	
Intéressement	7	
Charges sociales	825	
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	2 210	2 038
Aux amortissements :		
- Immobilisations	1 247	
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	21	
<b>Sous-total : amortissements</b>	1 269	
Aux provisions :		
- sur Immobilisations	-	
- sur l'actif circulant	5	
- pour risques et charges	937	
<b>Sous-total : provisions</b>	942	
Autres charges	226	103
<b>TOTAL I</b>	10 675	11 102
<b>2. QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN</b>		
<b>TOTAL II</b>	-	-
<b>3. CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements et provisions	6	4
Intérêts et charges assimilées	42	55
Différences négatives de change	-	3
<b>TOTAL III</b>	47	62
<b>4. CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations en capital :		
- Eléments immobilisés sortis de l'actif	-	-
- Autres	-5	-
Dotations aux amortissements et provisions	2	-
Autres charges exceptionnelles	-	
<b>TOTAL IV</b>	-2	-
<b>Total charges (I à IV)</b>	10 721	11 165
<b>5. RÉSULTAT BRUT DE L'EXERCICE</b>	170	159
<b>6. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>	73	65
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	97	94
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	10 891	11 324
(1) Dont contribution versée au régime de retraite des Industries Electriques et Gazières	547	501

## NOTE 32 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ DISTRIBUTION - PRODUITS

Produits (hors taxes) (en millions d'euros)	31.12.02 Totaux partiels	31.12.01 Totaux partiels
<b>1. PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>1.1 Production vendue (chiffre d'affaires)</b>	10 010	10 543
- Ventes d'énergie	-	
- Ventes de produits résiduels	1	
- Ventes de matières, appareils et matériels	1	
- Travaux	74	
- Études, prestations de services et divers	9 934	
<b>1.2 Production stockée</b>	-2	10
<b>1.3 Production immobilisée</b>	688	599
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE (1.1 à 1.3)</b>	<b>10 696</b>	<b>11 152</b>
<b>1.4 Subventions d'exploitation</b>	-	-
<b>1.5 Reprises sur provisions</b>	100	96
<b>1.6 Transferts de charges</b>	55	47
<b>1.7 Autres produits</b>	14	3
<b>TOTAL I</b>	<b>10 865</b>	<b>11 298</b>
<b>2. QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>		
<b>TOTAL II</b>	-	-
<b>3. PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances d'actifs	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Intérêts et produits divers	16	14
Différences positives de change	-	1
Reprises sur provisions	-	3
Transferts de charges	-	-
<b>TOTAL III</b>	<b>17</b>	<b>18</b>
<b>4. PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations en capital :		
Produits des cessions d'éléments d'actif	1	1
Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	3	1
Autres	-	-
Reprises sur amortissements et provisions	6	6
<b>TOTAL IV</b>	<b>9</b>	<b>8</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>10 891</b>	<b>11 324</b>

## NOTE 33 - BILAN DES AUTRES ACTIVITÉS - ACTIF

		31.12.02			31.12.01
Actif (en millions d'euros)		Montants Bruts	Amortissements ou provisions	Montants Nets	Montants Nets
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	-	-	-	-
	<b>Immobilisations corporelles du domaine propre :</b>				
	- Terrains	-	-	-	-
	- Constructions	1	1	-	1
	- Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-
	- Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
	<b>Sous-total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
	<b>Immobilisations corporelles du domaine concédé :</b>				
	- Terrains	-	-	-	-
	- Constructions	-	-	-	-
	- Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-
	- Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
	<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Immobilisations corporelles en cours :</b>				
	- Travaux en cours	-	-	-	-
	- Avances et acomptes versés	-	-	-	-
	<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Immobilisations incorporelles en cours :</b>					
- Travaux informatiques	-	-	-	-	
<b>Immobilisations financières :</b>					
- Participations et créances rattachées	-	-	-	-	
- Titres immobilisés	-	-	-	-	
- Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-	
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>TOTAL I ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>Stocks et en cours :</b>				
	- Matières premières	-	-	-	-
	- Autres approvisionnements	-	-	-	-
	- En cours de production	-	-	-	-
	<b>Sous-total Stocks</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Créances d'exploitation :</b>				
	- Créances clients et comptes rattachés :				
	- Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-7
	- Autres créances d'exploitation	20	-	20	21
<b>Sous-total Créances d'exploitation</b>	<b>20</b>	<b>-</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	
Instruments de trésorerie	-	-	-	-	
Disponibilités	-	-	-	3	
Charges constatées d'avance	-	-	-	-	
<b>Sous-total Autres éléments actif circulant</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	
<b>TOTAL II ACTIF CIRCULANT</b>	<b>20</b>	<b>-</b>	<b>20</b>	<b>17</b>	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Primes de remboursement des obligations (IV)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Écarts de conversion - actif (V)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>21</b>	<b>1</b>	<b>21</b>	<b>17</b>	

## NOTE 33 - BILAN DES AUTRES ACTIVITÉS - PASSIF

Passif (en millions d'euros)		31.12.02	31.12.01
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital	2	2
	Dotations en capital	36	36
	Prime de fusion	-	-
	Écarts de réévaluation :		
	- Réserve spéciale -Loi du 28.12.59	-	-
	- Réserve réglementée -Loi du 29.12.76	-	-
	Réserves diverses	-32	-32
	Réserves réglementées - plus-values nettes à long terme	-	-
	Report à nouveau	-3	-
	Résultat de l'exercice	-1	-5
	Subventions d'investissement reçues	-	-
	Provisions réglementées :		
	- Provisions relatives aux immobilisations amortissables (loi du 30.12.77)	-	-
	- Amortissements dérogatoires	-	-
	<b>Sous-total Capitaux propres</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
Contre-valeur des biens en nature mis en concessions	-	-	
Fonds de caducité	-	-	
Participations reçues sur immobilisations en cours du domaine concédé	-	-	
<b>Sous-total Comptes spécifiques des concessions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>TOTAL I FONDS PROPRES</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	
<b>PROV. POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Provisions pour risques	-	-
	Provisions pour charges :		
	- Renouvellement des immobilisations du domaine concédé	-	-
	- Fin de cycle des combustibles nucléaires	-	-
- Autres charges	-	-	
<b>TOTAL II PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>DETTES</b>	Dettes financières :		
	- Emprunts obligataires	-	-
	- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
	- Autres emprunts	-	-
	<b>Sous-total Emprunts</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	- Avances sur consommation reçues	-	-
	- Autres dettes	-	-
	<b>Sous-total Dettes financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	Avances et acomptes reçus	-	-
	Dettes d'exploitation, d'investissement et divers :		
	- Fournisseurs et comptes rattachés	-	-
	- Dettes fiscales et sociales	3	2
	- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
	- Autres dettes	6	13
	<b>Sous-total Dettes d'exploitation, d'investissement et divers</b>	<b>10</b>	<b>16</b>
Instruments de trésorerie	9	-	
Produits constatés d'avance	-	-	
<b>TOTAL III DETTES</b>	<b>19</b>	<b>16</b>	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Écarts de conversion - passif (IV)	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL ( I + II + III + IV)</b>	<b>21</b>	<b>17</b>	



## NOTE 34 - COMPTE DE RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS - CHARGES

Charges (hors taxes) (en millions d'euros)	31.12.02 Totaux partiels	31.12.01 Totaux partiels
<b>1. CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
<b>Consommations de l'exercice en provenance de tiers</b>	51	50
Achats d'approvisionnements stockés :		
- Matières premières	-	
- Autres approvisionnements	-	
Achats de prestations de service	-	
Achats d'énergie à des tiers	-	
Achats non stockés de matières et fournitures	-	
Rabais, Remises, Ristournes obtenues sur achats	-	
Services extérieurs :		
- Personnel extérieur	-	
- Loyers en crédit bail	-	
- Autres	51	
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	-	-
Taxe professionnelle	-	
Autres	-	
<b>Charges de personnel <sup>(1)</sup></b>	1	1
Salaires et traitements	-	
Intéressement	-	
Charges sociales	1	
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	-	-
Aux amortissements:		
- Immobilisations	-	
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	
<b>Sous-total : amortissements</b>	-	
Aux provisions:		
- Sur Immobilisations	-	
- Sur l'actif circulant	-	
- Pour risques et charges	-	
<b>Sous-total : provisions</b>	-	
<b>Autres charges</b>	-	-
<b>TOTAL I</b>	<b>52</b>	<b>51</b>
<b>2. QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN</b>		
<b>TOTAL II</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>3. CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements et provisions	-	
Intérêts et charges assimilées	-	5
Différences négatives de change	-	
<b>TOTAL III</b>	<b>-</b>	<b>5</b>
<b>4. CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations en capital :		
- Eléments immobilisés sortis de l'actif	-	
- Autres	-	
Dotations aux amortissements et provisions	-	
Autres charges exceptionnelles	-	
<b>TOTAL IV</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total charges (I à IV)</b>	<b>53</b>	<b>56</b>
<b>5. RÉSULTAT BRUT DE L'EXERCICE</b>	<b>-2</b>	<b>-6</b>
<b>6. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-1</b>	<b>-5</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>50</b>	<b>50</b>
(1) Dont contribution versée au régime de retraite des Industries Électriques et Gazières	1	1

## NOTE 34 - COMPTE DE RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS - PRODUITS

<i>Produits (hors taxes) (en millions d'euros)</i>	<u>31.12.02</u>	<u>31.12.01</u>
	<b>Totaux partiels</b>	<b>Totaux partiels</b>
<b>1 PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>1.1 Production vendue (chiffre d'affaires) :</b>	<b>38</b>	<b>40</b>
- Ventes d'énergie	-	-
- Ventes de produits résiduels	-	-
- Ventes de matières, appareils et matériels	-	-
- Travaux	-	-
- Etudes, prestations de services et divers	37	-
<b>1.2 Production stockée</b>	-	-
<b>1.3 Production immobilisée</b>	-	-
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE (1.1 à 1.3)</b>	<b>38</b>	<b>40</b>
<b>1.4 Subventions d'exploitation</b>	-	-
<b>1.5 Reprises sur provisions</b>	-	1
<b>1.6 Transferts de charges</b>	12	9
<b>1.7 Autres produits</b>	-	-
<b>TOTAL I</b>	<b>50</b>	<b>50</b>
<b>2. QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN</b>		
<b>TOTAL II</b>	-	-
<b>3. PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances d'actifs	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Intérêts et produits divers	-	-
Différences positives de change	-	-
Reprises sur provisions	-	-
Transferts de charges	-	-
<b>TOTAL III</b>	-	-
<b>4. PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations en capital :		
- Produits des cessions d'éléments d'actif -	-	-
- Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	-	-
- Autres	-	-
Reprises sur amortissements et provisions	-	-
<b>TOTAL IV</b>	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>50</b>	<b>50</b>

## NOTE 35 - OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES SOCIÉTÉS DU GROUPE EDF (≥ 40 MILLIONS D'EUROS)

L'article 25 de la loi du 10 février 2000 prévoit que les comptes dissociés précisent les opérations éventuellement réalisées avec des sociétés appartenant au même groupe.

En 2002, sont à retenir les opérations supérieures ou égales à 40 millions d'euros réalisées avec les sociétés du groupe EDF.

Il s'agit principalement de :

### 1. Produits

Sociétés	Nature d'opération	Montant en M€
EDF Trading	Ventes d'énergie	680
ENBW	Ventes d'énergie	172
MECO	Ventes de services liés à l'énergie	93
Electricité de Strasbourg	Ventes d'énergie	184

### 2. Charges

Sociétés	Nature d'opération	Montant en M€
EDF-Trading	Achats d'énergie	311
EDF-Trading	Autres achats	544
SEMOBIS	Achats d'énergie	108
SOFILO	Autres achats	43
GGF	Autres achats	42

# Délibérations adoptées par le Conseil d'Administration du 26 mars 2003

Le Conseil d'Administration,

Vu la loi n°83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public et particulièrement son article 7,

sur rapport du directeur général finances,

après avis du comité d'audit,

après avoir pris acte de l'opinion exprimée par les commissaires aux comptes,

arrête définitivement les comptes de l'exercice 2002, tels qu'ils lui sont présentés et constate une perte de 1 074 517 352,93 € et l'imputation au report à nouveau de l'effet des changements de méthodes comptables au 1<sup>er</sup> janvier 2002 s'élevant à 1 283 683 639,93 €.

Le Conseil d'Administration,

Vu la loi n°83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public et particulièrement son article 7,

sur rapport du directeur général finances,

après avis du comité d'audit,

après avoir pris acte de l'opinion exprimée par les commissaires aux comptes,

décide d'affecter le résultat de l'exercice 2002 au report à nouveau. Après affectation de celui-ci, le bénéfice distribuable s'élève à 901 682 028,07 €.

Le Conseil d'Administration décide de proposer le versement à l'Etat d'un dividende de 208 252 000 €.